Le Reflet de St-Liboire

Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire

LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ DU 22 JUILLET AU 2 AOÛT 2013 INCLUSIVEMENT.

De retour le lundi 5 août 2013.

Exceptionnellement la séance du Conseil municipal aura lieu le *mardi 13 août 2013 à 20 heures*

Durant cette période, le service des travaux publics sera en fonction.

Pour toutes urgences concernant les travaux publics : contactez le 450 793-2823

Pour toutes urgences d'ordre administratif : contactez le 819 388-7286

Volume 29 No. 7 Juin 2013

LA VIE À ST-LIBOIRE

JUILLET 2013

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
22 JUILLET AU 2 AOÛT INCLUSIVEMENT VACANCES ESTIVALES BUREAU MUNICIPAL, LOISIRS & BIBLIOTHÈQUE *Pour toutes urgences d'ordre administratif contactez : 819 388-7286* **DURANT CETTE PÉRIODE, LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS SERA EN FONCTION** *Pour toutes urgences concernant les travaux publics, contactez : 450 793-2823*				

AOÛT 2013

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	13	20 h	Séance du Conseil Municipal	Hôtel de ville
Lundi	26	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » Les plantes grimpantes et leur support – Julie Boudreau	Centre communautaire 885, rue Lanoie Upton

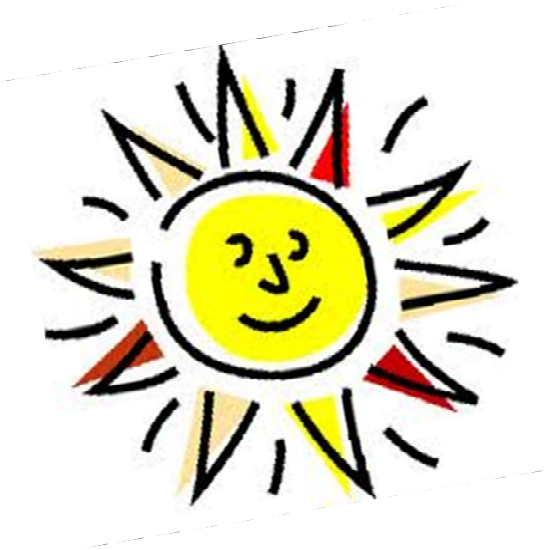

Bon été à tous !

INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel : admin@municipalite.st-liboire.qc.ca
Site internet : www.municipalite.st-liboire.qc.ca

Hôtel de ville **(450) 793-2811**
21, place Mauriac
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Heures d'ouverture :	Lundi, mercredi, jeudi	8 h à 12 h et 13 h à 16 h
	Mardi	13 h à 16 h - *Fermé en avant-midi*
	Vendredi	8 h à 12 h – *Fermé en après-midi*

Bibliothèque municipale **(450) 793-4751** **www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/liboire**

Responsable :	Madame Julie Girouard			
Heures d'ouverture :	Lundi	8 h à 12 h	13 h à 16 h	18 h 30 à 20 h 30
	Mardi	***fermée en avant-midi***	13 h à 16 h	19 h à 20 h 30
	Mercredi	10 h à 12 h	13 h à 16 h	19 h à 20 h 30

Loisirs de St-Liboire Inc. **(450) 793-4825** **Courriel : loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca**
Site Internet : www.loisirsdestliboire.ca
Responsable : Francine Dion — Lundi au jeudi — 9 h à 12 h & 13 h à 16 h
Centre Internet — **Cessera ses activités le 30 juin 2013**

MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Denis Chabot, maire

Guylaine Morin Siège numéro 1	Raymond Tardif Siège numéro 2
Yves Winter Siège numéro 3	Claude Beauregard Siège numéro 4
Claude Vadnais Siège numéro 5	Francine Lajoie Siège numéro 6

Séances du Conseil Premier mardi de chaque mois, 20 heures, exception en janvier et août, elles se tiennent le deuxième mardi.

EMPLOYÉES MUNICIPAUX – ADMINISTRATION

M[e] Josée Vendette Directrice générale par intérim		Louise Rajotte Adjointe-administrative
Janie Rondeau Inspecteur en bâtiment	Monic Guérin Réceptionniste	Christiane Messier Secrétaire-réceptionniste

EMPLOYÉS MUNICIPAUX – TRAVAUX PUBLICS

Bruno Lessard Coordonnateur aux travaux publics 450 278-2814	Christian Lapalme Employé de voirie 450 278-2810	Nicol Chabot Opérateur en traitement de l'eau 450 278-2811

Veuillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 juillet 2013, à 20 heures, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les Conseillères Guylaine Morin et Francine Lajoie

Messieurs les Conseillers Claude Beauregard, Claude Vadnais et Raymond Tardif

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis Chabot

Est également présente, Me Josée Vendette, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Est absent suivant absence motivée : monsieur Yves Winter

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire ouvre la session à 20 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NUMÉRO 149-07-13

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par monsieur Claude Beauregard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout de trois points à l'item 33 : Divers. L'ordre du jour se lit donc comme suit :

1- Ouverture de la séance
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2013
4- Période de questions concernant des sujets se rapportant à la municipalité
5- Adoption des comptes payés en juin 2013
6- Adoption des comptes à payer
7- Approbation de la liste des paiements en ligne
8- Remplacement d'un congé parental – services des travaux publics
9- Nomination d'un employé au poste d'employé de voirie et assistant opérateur d'usines
10- Embauche d'un employé occasionnel –voirie
11- Embauche d'un employé étudiant – eau et voirie
12- Disposition d'équipements des travaux publics
13- Gestion des jeux d'eau –Implication de la Municipalité
14- Demande d'autorisation à la CPTAQ - puits no 4
15- Décision demande de développement sur rue privée – dossier 104-1010
16- Adoption du règlement numéro 86-97/57-13 amendant le règlement de zonage afin d'intégrer un chapitre concernant la bande de protection des fossés de chemin et de retirer la spécification liée à l'usage institution de services publics de la zone A-1
17- Adoption du règlement numéro 86-97/56-13 amendant le règlement de zonage afin de modifier la limite de la zone H-11 et d'y autoriser l'usage d'habitation trifamiliale jumelée
18- Avis de motion – règlement numéro 265-13 régissant les colporteurs
19- Avis de motion projet de règlement numéro 87-97/11-13 amendant le règlement de lotissement afin d'intégrer des normes de lotissement pour les terrains desservis dont l'usage est une habitation trifamiliale jumelée et de modifier la profondeur moyenne pour les habitations isolées de plus de 4 logements

20- Adoption du premier projet de règlement numéro 87-97/11-13 amendant le règlement de lotissement afin d'intégrer des normes de lotissement pour les terrains desservis dont l'usage est une habitation trifamiliale jumelée et de modifier la profondeur moyenne pour les habitations isolées de plus de 4 logements
21- Avis de motion – règlement numéro 266-13 cours d'eau Vandal
22- Autorisation de travaux à Les Loisirs St-Liboire inc.
23- Autorisation de mandat LNA – Étude de caractérisation phase II
24- Appui Règlement concernant le prélèvement des eaux et leur protection
25- Renouvellement de l'entente de services avec la Croix-Rouge- services aux sinistrés
26- Inscription et dépenses – Congrès FQM
27- Inscription et dépenses – MADA
28- Achat d'un panneau indicateur Réseau BIBLIO
29- Fleurons du Québec
30- Prix du patrimoine
31- Rapport des élus concernant certaines rencontres tenues en juin 2013
32- Documents déposés
    a) Liste des permis émis en mai 2013;
    b) Dépôt du procès-verbal du Comité de la Rivière Noire du 5 juin 2013;
    c) Rapport statistique utilisation Carte « Accès Loisirs »;
    d) Bilan location de glace 2012-2013 et horaire de la patinoire 2013-2014;
    e) Rapport annuel de la SADC;
    f) Procès-verbal du CA de la MRC des Maskoutains du 28 mai 2013;
    g) Procès-verbal de la séance régulière de la MRC des Maskoutains du 15 mai 2013;
    h) Procès-verbal de la séance régulière de la MRC des Maskoutains du 12 juin 2013;
    i) Rapport annuel Biblio Montérégie 2012-2013;
    j) Documentation projet « Un vélo, une ville »;
    k) Maire, mairesse, conseiller, conseillère – guide du MAMROT
33- Divers
    a) Dépôt du bilan et des rapports budgétaires en date du 30 juin 2013
    b) Accueil – La petite séduction
    c) Voirie – Achat de sulfate ferrique (2 achats par année de plus ou moins 9000 KG/fois)
34- Période de questions concernant des sujets se rapportant à la municipalité
35- Levée de la séance

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2013 RÉSOLUTION NUMÉRO 150-07-13

Il est proposé par monsieur Raymond Tardif
Appuyé par madame Francine Lajoie
Et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2013 tel que rédigé.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS RELATIFS À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la municipalité.

5. ADOPTION DES COMPTES PAYÉS EN JUIN 2013
RÉSOLUTION NUMÉRO 151-07-13

Considérant la liste des comptes payés en juin 2013;

Considérant que les fonds étaient disponibles pour pourvoir au paiement de ces comptes;

Il est proposé par monsieur Raymond Tardif
Appuyé par monsieur Claude Beauregard
Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes payés en juin 2013, totalisant la somme de 123 595.09 $ en plus des salaires versés de 42 386.92 $ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

I	Bell Mobilité	Frais pagette - maire	20,97 $
R	Benoit Bernard	Repas - fête des bénévoles	2 625,00 $
R	Chabot Denis	Remboursement matériaux - fête des bénévoles	371,29 $
R	Cloutier Bernard	Remb. location matériel - fête des bénévoles	229,95 $
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. mai	2 968,32 $
I		Assurances collectives - juin	2 427,68 $
I	Distribution DBC	Distribution du Reflet de juin + insertion	84,44 $
I	EBM (équip.de bur.montérégie)	Frais de copie - mai	104,87 $
I	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation - mai	28,00 $
I	Fournitures de bureau Denis	Papeterie diverse	146,58 $
I	Hydro-Québec	21 Place Mauriac	847,67 $
D	Marché Sylvain Martel	Produits d'entretien	32,16 $
R		Breuvages - fête des bénévoles	855,86 $
I	Méga Copie	Edition du journal municipal de juin	1 330,16 $
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - mai 2013	9 898,37 $
D-I	MRC des Maskoutains	Mise à jour du rôle	196,36 $
D	Opération Enfant Soleil	Don des bénévoles(pourboires fête des bénévoles)	100,00 $
I	Papeterie Expert	Cartouches pour télécopieur	292,41 $
D	Produits Sanitaires RPS	Produits d'entretien	51,74 $
R	Protectron Drummond	Remplacement panneau incendie - hdv	1 159,92 $
D		Remplacement détecteurs de fumée - hdv	1 150,13 $
D	Publications du Québec	Gazette officielle - partie 1	546,13 $
I	Receveur Général du Canada	DAS - mai 2013 (taux réduit)	3 525,83 $
I		DAS - mai 2013 (taux régulier)	576,40 $
I	Rita Fleuriste	Fleurs mortuaires - parenté d'un élu	75,00 $
I	Société Canadienne des postes	Timbres	357,57 $
I	Sogetel	Frais tél. et fax. - bureau municipal	481,75 $
D	SP Huissier de justice inc.	Honoraires professionnels	239,16 $
D	Synairtech 9221-2364 Québec inc.	Entr.préventif climatisation hdv - 1ère visite	295,95 $
R	Tardif Raymond	Remboursement articles pour fête des bénévoles	64,97 $
D	VisionInfo	Ajout moteur de recherche- conseil sans papier	183,96 $
I	Winter Yves	Remboursement articles pour fête des bénévoles	116,66 $

BIBLIOTHEQUE:

D	Fournitures de bureau Denis	Cartouche d'imprimante	57,49 $
D	Sercost inc.	Pancarte pour la vente de livres	118,42 $
I	Sogetel	Frais téléphone	68,01 $

LOISIRS:

R	Loisirs St-Liboire	Subvention carrière été	2 553,50 $
R		Subv.camp de jour - accompagnement handicapés	3 000,00 $

SERVICE INCENDIE:

R	Aréo-Feu	2 appareils respiratoires, 4 cylindres etc.	14 896,63 $
I	Bell Mobilité	Frais cellulaire - juin	32,88 $
I	Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	266,65 $
I	Hydro-québec	162 rue Gabriel	551,51 $
D	Ménard Yves	Remb. matériel visite de prévention et huile	173,74 $
D	Reliance Protectron	Frais de surveillance - caserne	60,88 $
D	Ressorts Maska	Replacer boite sur le frame - unité de service	394,63 $
I	Sogetel	Frais de communication - caserne	208,00 $

URBANISME:

D	Formules Municipales	Formulaires de permis d'arrosage	85,63 $
R	Geslam informatique	Logiciel illustrator	747,23 $
D	MRC des Maskoutains	Modification du plan de zonage	89,98 $
D	Rondeau Janie	Frais de déplacement - inspections	128,20 $

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

D	Alarmes ASE inc.	Frais de surveillance - poste Quintal	427,71 $
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires voirie - juin	132,42 $
R	Bio Service Montréal inc.	Système de réduction de graisse - poste Lacroix	1 687,58 $
I		Produits chimiques - poste Lacroix	515,09 $
D	Canadawide Scientific	Traceur pour tester fosses septiques et réseau pl.	246,51 $
I-D	Carrières d'Acton Vale	Pierre pour Ch.Penelle et nouvelles entrées d'eau	4 357,75 $
D	Chabot Nicol	Fr.déplacement - eau potable et eaux usées	280,00 $
R	Chem Action inc.	Contrôleur de dosage de pax - aqueduc	1 759,56 $
D	Construction S.R.B.	Sciage de bordure - 46 rue Parent	273,47 $
R	Contrôle P.M. inc.	Achat de sonde - puits # 3	2 106,40 $
D	Cordeau Yvon	Remboursement huile et fil - voirie	22,33 $
D	CST Canada (Ultramar)	Carburant	1 816,66 $
D	Dion Gérard & Fils inc.	Pompe 2 défectueuse au poste Quintal	143,53 $
D		Travaux pour hotte et ventilation - aqueduc	519,72 $
D		Travaux salle de chloration et ventilation- aqueduc	334,58 $
I	Distribution Lobec & Drummond inc.	Chlore - usine d'eau potable	558,00 $
D	Donais et Fils	Pièces diverses - voirie et eau potable et usée	495,62 $
D	Emco St-Hyacinthe	Matériaux - nouvelles entrées d'eau	970,06 $
D		Réparation de tuyaux aux étangs	28,36 $
D		Réparation réseau eau potable	413,23 $

D	Equipements Adrien Phaneuf	Réparation rouleau asphalte	104,23 $
D	Excavation Laflamme et Ménard	Transport de pierre et temps de pelle - entrée d'eau	1 760,88 $
D	Excavation Sylvain Plante et fils	Terre pour réparer terrain suite à travaux entrée d'eau	344,93 $
I-D		Transport de pierre pour ch. Penelle, entrée d'eau	3 106,00 $
I		Pierre pour réserve	186,26 $
D	Groupe Maska inc.	Pièce pour rouleau asphalte	10,01 $
R	Groupe Méga Service	Pompe de distribution - eau potable	4 679,48 $
D	Hotte (équipements de sécurité)	Tablier euréthane, chapeau, gants, bouchons	301,41 $
I	Hydro-Québec	105 rue Lacroix	3 141,55 $
I		110 Terrasse Bagot	1 933,62 $
I		Eclairage public	788,26 $
I		110 rue des Erables	138,68 $
I		58 rue des Saules	13,98 $
I		150 rue Morin	696,28 $
I		44 rue Morin	81,27 $
I		48 rue Parent	92,57 $
I		11 rue Lemonde	374,40 $
I		210 Route Quintal	83,65 $
I	Laboratoires d'Analyses S.M.	Analyses eau brute et eaux usées	435,01 $
R	Laforest Nova Aqua inc.	Offre 2390 - Travaux futur puits	3 404,19 $
R	Lapalme Christian	Fr. de dépl.- formation eau potable à St-Césaire	725,14 $
R	Lignes Maska	Lignage de rues	3 283,65 $
D	Localisation Bois-Francs	Localiser 3 entrées d'eau	338,14 $
D	Location Laurier inc.	Location d'une plaque vibrante	481,75 $
R	Myrroy inc.	Balayage de rues	1 856,85 $
R	Outiloc SRM	Jumping Jack usagé	2 299,50 $
R	Paysagement Lapierre	Entretien terrains - 1er versement	3 905,31 $
D		Nettoyage des trottoirs	258,69 $
D		Entretien terrain supplémentaire	931,30 $
I	Pétroles Irving	Carburant	481,16 $
D	Prés verts M.B.	Tourbe suite à réparation réseau eau potable	43,00 $
D	Publications du Québec	Normes ouvrages routiers tome 5	45,85 $
I	Régie Interm. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - mai	6 875,18 $
I		Recyclage - mai	1 704,03 $
I		Organiques - mai	4 156,80 $
I		Vidange installation septique	182,24 $
R		8 Bacs bruns et 11 bacs verts	1 155,94 $
D	Rogers sans-fil	Frais clé internet - eau potable	42,32 $
D	Serrurier A.M. Maskoutain	2 cadenas sécurisés-poste Quintal et aqueduc	336,88 $
I	Sogetel	Frais tél. et fax - garage municipal	131,71 $
I		Frais tél. - usine d'épuration	85,66 $
I		Frais communication - aqueduc	183,39 $
D	Wurth Canada	Kit de mèches et produits nettoyants - garage	506,72 $
		TOTAL DES COMPTES PAYÉS	**123 595,09 $**
	Salaires versés	Juin	42 386,92 $

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER
RÉSOLUTION NUMÉRO 152-07-13

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;
Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par monsieur Raymond Tardif
Et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes à payer totalisant 17 068.28 $; d'autoriser la directrice générale par intérim à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

LOISIRS:

Ville de St-Hyacinthe	Entente de principe - supralocal 2e versement	17 068,28 $
	TOTAL DES COMPTES À PAYER	**17 068,28 $**

7. APPROBATION DE LA LISTE DES PAIEMENTS EN LIGNE
RÉSOLUTION NUMÉRO 153-07-13

Considérant que la Municipalité préconise l'économie de papeterie et la saine gestion de ses affaires courantes;

Considérant que les états de compte de plusieurs fournisseurs réguliers de la Municipalité peuvent être acquittés en ligne;

Considérant que l'adjointe administrative a préparé une liste des fournisseurs réguliers dont les états de compte pourraient être acquittés en ligne;

Considérant qu'aucun autre fournisseur ne pourra être payé en ligne sans qu'un amendement à la liste soit préalablement autorisé par le Conseil municipal;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par madame Francine Lajoie
Et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement en ligne des états de comptes des fournisseurs inscrits à la liste suivante, à savoir :

Bell Mobilité Cellulaire
Bell Mobilité pagette
Bureau en gros/Staples
Desjardins carte de crédit
CST Canada (Ultramar)
Donais et Fils
Fonds d'information sur le territoire
Fournitures de bureau Denis
Groupe Maska
Hydro-Québec
Irving

Reliance Protectron
Ressorts Maska
Société québécoise d'assainissement des eaux
Sogetel
Telus Mobilité
Gouvernement du Québec (DAS)
Gouvernement du Canada (DAS)

La présente autorisation ne dispense, en aucun cas, le suivi des règles administratives et légales applicables.

8. REMPLACEMENT D'UN CONGÉ PARENTAL – SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS RÉSOLUTION 154-07-13

Considérant qu'un des employés des travaux publics, à savoir l'opérateur des usines et voirie s'absentera sous peu pour ses vacances et un congé parental de cinq (5) semaines;

Considérant que seul le coordonnateur des travaux publics possède les qualifications requises pour le remplacer;

Considérant qu'un deuxième employé des travaux publics est en voie d'obtenir ses qualifications et qu'un compagnonnage doit être effectué pour finaliser l'acquisition de ses compétences;

Considérant les différentes recherches et offres de service reçues pour effectuer le remplacement;

Il est proposé par monsieur Raymond Tardif
Appuyé par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité de mandater Enviro D.L. (monsieur Daniel Lamothe) pour effectuer le remplacement de l'opérateur des usines et voirie pour la période de sept (7) semaines suivant l'offre de service reçues le 27 juin 2013 ; de demander à Enviro D.L. et au coordonnateur des travaux publics de compagnonner le deuxième employé de voirie pendant cette période pour lui permettre de finaliser l'acquisition de ses compétences; d'autoriser le paiement des factures relatives à l'exécution de ce mandat selon les budgets alloués.

9. NOMINATION D'UN EMPLOYÉ AU POSTE D'EMPLOYÉ DE VOIRIE ET ASSISTANT OPÉRATEUR D'USINES
RÉSOLUTION NUMÉRO 155-07-13

Considérant que monsieur Christian Lapalme est à l'emploi de la municipalité depuis le 12 septembre 2011 à titre d'employé de voirie;

Considérant que monsieur Lapalme vient de terminer un programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec;

Considérant qu'il débutera sous peu le compagnonnage de 450 heures requis pour finaliser l'acquisition de ses compétences et pouvoir opérer, seul, les usines;

Considérant les engagements contenus au contrat de travail intervenu avec l'employé en date du 24 avril 2012;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais

Appuyé par monsieur Raymond Tardif
Et résolu à l'unanimité de nommer monsieur Christian Lapalme employé de voirie et assistant opérateur d'usines et de majorer son taux horaire de un (1) dollar de l'heure rétroactivement au 17 juin 2013.

10. VOIRIE – EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ OCCASIONNEL
RÉSOLUTION NUMÉRO 156-07-13

Considérant que l'employé de voirie et assistant opérateur d'usine a été absent du 27 mai au 14 juin 2013 pour sa formation au programme de qualification des opérateurs en eau potable d'Emploi-Québec;

Considérant les vacances annuelles du Coordonnateur aux travaux publics;

Considérant les vacances et le congé parental de l'opérateur des usines et employé de voirie;

Considérant les vacances de l'employé de voirie et assistant opérateur d'usine;

Il est proposé par monsieur Claude Beauregard
Appuyé par monsieur Raymond Tardif
Et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche d'Yvon Cordeau, depuis le 27 mai 2013, comme employé occasionnel, sur appel, au Service des travaux publics, au taux horaire de 16,00 $ /heure et cela, suivant les besoins du service des travaux publics; d'autoriser la Directrice générale par intérim à décider des semaines où ces besoins seront requis.

11. VOIRIE – EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ ÉTUDIANT – EAU ET VOIRIE
RÉSOLUTION NUMÉRO 157-07-13

Considérant que la Municipalité a déposé une demande de subvention dans le cadre d'Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un étudiant pour l'été 2013 pour aider aux services de l'inspection et des travaux publics dans le domaine de l'eau potable;

Considérant que la demande de la Municipalité a été acceptée et que cette dernière recevra un remboursement de 1 219.20 $ pour le salaire de cet employé étudiant dont le taux horaire est fixé à 14,00 $/heure;

Considérant qu'une ouverture de poste a été effectuée;

Considérant les candidatures reçues;

Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par monsieur Claude Beauregard
Et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur Karl Pelchat à titre d'employé étudiant assistant opérateur et voirie au taux de 14,00 $ /heure pour une période de dix (10) semaines.

12. VOIRIE DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS
RÉSOLUTION NUMÉRO 158-07-13

Considérant que la Municipalité désire se départir de certains équipements des travaux publics, à savoir un élévateur pour véhicule adapté et une pelle rétrocaveuse;

Considérant que des démarches ont déjà été effectuées à l'égard de l'élévateur pour véhicule adapté et que ces démarches n'ont pas portées fruits;

Considérant que des démarches doivent être entreprises pour la pelle rétrocaveuse;

Il est proposé par monsieur Raymond Tardif
Appuyé par monsieur Claude Beauregard
Et résolu à l'unanimité d'autoriser la Directrice générale par intérim à entreprendre les démarches qu'elles jugent opportunes pour procéder à la vente des biens ci-avant mentionnés suivant les prix du marché; chaque offre d'achat devra être soumise au Conseil pour approbation avant que lesdits biens ne soient vendus; dans l'intervalle, il est décrété qu'aucune réparation majeure ne soit effectuée sur lesdits équipements sans l'autorisation spécifique du Conseil.

13. GESTION DES JEUX D'EAU – IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION NUMÉRO 159-07-13

Considérant que les Loisirs St-Liboire inc. sont propriétaires des jeux d'eau sis à proximité de l'hôtel de ville;

Considérant que dans le cadre des opérations desdits jeux d'eau, des analyses d'eau doivent être effectuées aux deux semaines;

Considérant que les Loisirs St-Liboire inc. ont demandé à la Municipalité que les tests d'eau soient prélevés par nos employés qualifiés pour ce faire;

Considérant que la Municipalité n'aurait aucune autre responsabilité que la prise des tests d'eau et que le temps requis pour ce faire est minime;

Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité de permettre à nos employés qualifiés de procéder aux tests d'eau requis pour les opérations des jeux d'eau, et ce, gratuitement. Une correspondance sera par ailleurs transmise aux Loisirs St-Liboire inc. réitérant les rôles et responsabilités de chacun dans la gestion et l'opération des jeux d'eau.

14. DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ – PUITS NO 4
RÉSOLUTION NUMÉRO 160-07-13

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire doit augmenter l'approvisionnement en eau potable de son réseau d'aqueduc ;

Considérant que les 3 puits existants ne suffiront plus, à brève échéance, pour combler adéquatement les besoins générés par les nouvelles demandes de construction sur le territoire desservi par la municipalité;

Considérant qu'au moins deux demandes de développement résidentiel sont en attente du branchement du puits;

Considérant que des recherches et forages ont été réalisés afin de trouver un 4^{e} puits apte à fournir la qualité et la quantité d'eau requises pour satisfaire les besoins en attente et futurs de la municipalité;

Considérant que les 3 puits existants ne laissent plus d'espace en zone non agricole pour forer un 4e puits suffisamment éloigné pour atteindre les objectifs sans nuire à l'exploitation des puits existants ;

Considérant qu'ainsi contrainte d'orienter les recherches en zone agricole, la Municipalité a pris soin de prioriser les sites de moindre impact sur l'agriculture en évitant les superficies cultivées intensivement et les endroits à proximité d'installations d'élevage ;

Considérant que les recherches et forages réalisés ont permis d'identifier le site à l'étude et que les essais de pompage ont finalement qualifié ce puits en terme de quantité et de qualité d'eau ;

Considérant que des ententes et autorisations ont été convenues avec les propriétaires concernés par le puits et les usages accessoires (chemin d'accès et conduites souterraines) ;

Considérant que le projet d'exploitation du puits LB/PE-3-12 (puits no 4) est l'aboutissement de longues démarches et recherches ;

Considérant que le puits LB/PE-3-12 (puits no 4) n'aura aucune incidence négative pour le territoire et l'activité agricoles vu sa localisation particulière en milieu majoritairement forestier à proximité du périmètre urbain en zone non agricole, le tout tel que plus amplement démontré dans l'expertise agronomique jointe au soutien du projet :

Considérant qu'il s'agit du site de moindre impact sur l'agriculture;

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'utilité publique ;

Considérant que l'implantation du puits à l'endroit choisi est conforme avec les normes édictées au schéma d'aménagement de la MRC des Maskoutains;

Considérant que l'implantation du puits à l'endroit choisi est également conforme aux normes édictées à la règlementation municipale telle que modifiée par l'adoption du règlement numéro 86-97/57-13 amendant le règlement de zonage afin d'intégrer un chapitre concernant la bande de protection des fossés de chemin et de retirer la spécification liée à l'usage institution de services publics de la zone A-1;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

De demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser, dès que possible, le lotissement, l'aliénation, l'utilisation à des fins autres que l'agriculture et, si nécessaire, la coupe d'érables, aux fins spécifiques de l'exploitation d'un ouvrage municipal de captage d'eau souterraine avec chemin d'accès et conduite souterraine, d'une partie des lots 1 345 285, 1 345 286, 1 346 442 et 1 346 499 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Saint-Hyacinthe, d'une superficie totale approximative de 8 000 m² comprenant :

- l'emplacement du puits à acquérir	3 600 m²
- la servitude d'accès au puits	1 730 m²
- la servitude permanente pour l'enfouissement et l'entretien ultérieur de la conduite souterraine et de la ligne électrique	1 578 m²
- la servitude temporaire pour les travaux d'enfouissement de la conduite	1 046 m²

De demander à la MRC Les Maskoutains

- d'émettre, dès que possible, l'avis de conformité requis par la CPTAQ en rapport avec le projet de règlement adopté ;
- d'appuyer formellement la présente demande de la Municipalité de Saint-Liboire et de transmettre, dès que possible, un avis favorable à la CPTAQ.

15. DÉCISION DEMANDE DE DÉVELOPPEMENT SUR RUE PRIVÉE – DOSSIER 104-1010 RÉSOLUTION 161-07-13

Considérant qu'un promoteur a déposé une demande d'autorisation pour un développement résidentiel sur rue privée;

Considérant que cette demande d'autorisation de projet a été soumise au CCU pour étude et considération;

Considérant que le CCU a pris le temps d'analyser des exemples d'entente et de règlement pour des projets similaires;

Considérant qu'il n'est pas souhaitable pour le développement de la municipalité de permettre un développement sur rue privée tant au niveau des conséquences que cela pourra éventuellement entraîner pour l'administration municipale qu'au niveau des conséquences souvent conflictuelles entre les utilisateurs de telles rues privées;

Considérant qu'il est du souhait de la Municipalité que les projets de développement proposés respectent les normes présentement en vigueur notamment quant aux voies de circulation;

Considérant que dans le cas du projet soumis, il est possible de proposer un projet de développement qui respectera les normes en vigueur concernant les rues publiques;

Considérant de plus que le projet soumis ne respecte pas plusieurs dispositions règlementaires en vigueur;

Considérant l'avis du CCU du 3 juin 2013 ne recommandant pas la modification du règlement de zonage pour permettre le projet de développement;

Considérant qu'il est souhaitable de favoriser un développement harmonieux de notre territoire;

Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité de ne pas modifier le règlement de zonage numéro 86-97 pour y intégrer des normes concernant les projets intégrés.

Par conséquent, le projet de développement soumis dans le dossier 104-1010 est rejeté.

De plus, le conseil émet le souhait que les projets de développements qui leur seront soumis respectent les principales normes de règlementation en vigueur notamment en ce qui concerne les voies de circulation.

16. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/57-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTÉGRER UN CHAPITRE CONCERNANT LA BANDE DE PROTECTION DES FOSSÉS DE CHEMIN ET DE RETIRER LA SPÉCIFICATION LIÉE À L'USAGE INSTITUTION DE SERVICES PUBLICS DE LA ZONE A-1
RÉSOLUTION NUMÉRO 162-07-13

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que l'entretien des fossés de chemin représente des coûts importants pour la Municipalité;

Considérant que l'utilisation de la machinerie agricole très près des fossés occasionne des dommages importants (en particulier, lors des labours);

Considérant que les dommages causés aux fossés de chemin finissent par avoir des répercussions sur les cours d'eau;

Considérant que l'application et le respect d'une norme réglementaire sur les fossés de chemin améliorera l'état et la qualité des cours d'eau situés en aval;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité d'améliorer l'état des cours d'eau et des fossés puisque les frais d'entretien sont payés par les propriétaires de la municipalité (soit directement ou indirectement);

Considérant que la Municipalité a récemment procédé à des forages pour établir un nouveau puits pour desservir la population et que les sondages ont démontrés la pertinence d'établir un puits dans la zone A-1;

Considérant que pour ce faire, il est nécessaire que l'usage de la zone A-1 soit modifié pour permettre le raccordement d'un puits municipal dans la zone A-1;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 07 mai 2013;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique, le 04 juin 2013, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés et qu'il n'y avait aucune présence;

Considérant que la secrétaire-trésorière a déposé le certificat de la secrétaire-trésorière à l'effet qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite en date du 19 juin 2013;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par monsieur Claude Beauregard
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement numéro 86-97/57-13 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'intégrer un chapitre concernant la bande de protection des fossés de chemin et de retirer la spécification liée à l'usage institution de services publics de la zone A-1»;

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

17. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/56-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE LA ZONE H-11 ET D'Y AUTORISER L'USAGE D'HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE
RÉSOLUTION NUMÉRO 163-07-13

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a reçu une demande, qu'il trouve pertinent d'apporter ces modifications au règlement de zonage et qu'il recommande l'adoption de ce qui suit;

Considérant que l'usage visé par la demande s'intègre mieux dans la zone H-11;

Considérant que les usages autorisés dans la zone H-11 sont de plus haute densité;

Considérant qu'il ne serait pas souhaitable de permettre des usages résidentiels de plus haute densité à l'ensemble de la zone du développement *«Le Ramezay»* afin de conserver l'homogénéité du secteur;

Considérant que le lot 5 087 048 est utilisé à des fins de stationnement pour le salon funéraire et qu'il est opportun que ce lot fasse partie de la même zone que la propriété qu'il dessert;

Considérant que le secteur derrière la zone H-11 est appelé à se développer et qu'il est, en conséquence, opportun d'ajuster la limite de la zone aux limites des lots des propriétés déjà incluses dans cette zone;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 07 mai 2013;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique, le 04 juin 2013, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés et qu'il n'y avait aucune présence;

Considérant que la secrétaire-trésorière a déposé le certificat de la secrétaire-trésorière à l'effet qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite en date du 19 juin 2013;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par monsieur Claude Vadnais
Appuyé par monsieur Raymond Tardif
Et résolu à l'unanimité

d'adopter le règlement numéro 86-97/56-13 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier la limite de la zone H-11 et d'y autoriser l'usage d'habitation trifamiliale jumelée»;

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

18. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 265-13 RÉGISSANT LES COLPORTEURS

Avis de motion est donné par la conseillère madame Francine Lajoie, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 265-13 régissant les colporteurs.

L'objet de ce règlement est d'assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de sa population en régissant les activités de sollicitation de porte à porte sur le territoire de la municipalité;

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent par conséquent à sa lecture lors de l'adoption.

19. AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 87-97/11-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AFIN D'INTÉGRER DES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES TERRAINS DESSERVIS DONT L'USAGE EST UNE HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE ET DE MODIFIER LA PROFONDEUR MOYENNE POUR LES HABITATIONS ISOLÉES DE PLUS DE 4 LOGEMENTS

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 87-97/11-13 amendant le règlement de lotissement afin d'intégrer des normes de lotissement pour les terrains desservis dont l'usage est une habitation trifamiliale jumelée et de modifier la profondeur moyenne pour les habitations isolées de plus de 4 logements.

L'objet de ce règlement est de prévoir des normes de lotissement pour les usages « habitation trifamiliale jumelée » afin d'harmoniser et planifier le développement de ce type d'usage au sein de la municipalité en plus de prévoir la profondeur moyenne des terrains pour les habitations isolées de plus de 4 logements afin de tenir compte des stationnements requis qui sont souvent sis en arrière lot.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

20. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 87-97/11-13 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AFIN D'INTÉGRER DES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES TERRAINS DESSERVIS DONT L'USAGE EST UNE HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE ET DE MODIFIER LA PROFONDEUR MOYENNE POUR LES HABITATIONS ISOLÉES DE PLUS DE 4 LOGEMENTS
RÉSOLUTION 164-07-13

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de lotissement pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de lotissement;

Considérant que le Conseil municipal a récemment modifié le règlement de zonage afin d'autoriser l'usage d'habitation trifamiliale jumelée à l'intérieur d'une zone du territoire;

Considérant que le règlement de lotissement ne prévoyait aucune disposition concernant le lotissement des terrains de ce type d'usage;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme s'est questionné sur la profondeur moyenne des habitations isolées de plus de 4 logements;

Considérant que les espaces de stationnement pour ce type d'usage sont habituellement situés derrière le bâtiment principal;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé ces deux problématiques et propose cette modification;

Considérant qu'un avis de motion vient d'être donné lors de la présente séance ordinaire;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

Il est proposé par monsieur Raymond Tardif
Appuyé par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité

D'adopter le premier projet de règlement numéro 87-97/11-13 amendant le règlement de lotissement afin d'intégrer des normes de lotissement pour les terrains desservis dont l'usage est une habitation trifamiliale jumelée et de modifier la profondeur moyenne pour les habitations isolées de plus de 4 logements.

De tenir une assemblée publique de consultation mardi, le 13 août 2013, à 20 heures, à la salle du Conseil afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

21. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 266-13 COURS D'EAU VANDAL

Avis de motion est donné par le conseiller monsieur Claude Vadnais, à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, sans dispense de lecture, le règlement numéro 266-13 *amendant le règlement 248-11 imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de construction, d'entretien, de réparations ou d'amélioration de cours d'eau municipaux.*

L'objet de ce règlement est de modifier les règles de taxation pour tenir compte de la réalité des travaux effectués et en répartir les coûts le plus équitablement possible entre les contribuables concernés par lesdits travaux.

22. AUTORISATION DE TRAVAUX À LES LOISIRS ST-LIBOIRE INC. RÉSOLUTION NUMÉRO 165-07-13

Considérant que Les Loisirs St-Liboire Inc. a demandé l'autorisation d'épandre la terre sise sur le terrain de l'hôtel de ville et de semer le terrain en vue de préparer ce dernier pour un éventuel plateau de sports;

Considérant que le conseil municipal étudie actuellement la possibilité d'aménager ou de permettre l'aménagement d'un plateau de sports à cet endroit;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par madame Francine Lajoie
Et résolu à l'unanimité

De permettre à Les Loisirs St-Liboire Inc. de procéder, à ses frais, à l'épandage de la terre sise sur le terrain de l'hôtel de ville et de procéder à l'ensemencement dudit terrain en vue de le préparer pour un éventuel plateau de sports;

Le Conseil municipal précise que les discussions relatives à l'aménagement d'un éventuel plateau de sports se poursuivront et qu'aucune décision n'est prise en date de ce jour quant à cette éventualité.

23. AUTORISATIONS DE MANDATS LNA – RÉDACTION D'UNE LETTRE TECHNIQUE AU MDDEFP ET ÉTUDE DE CARACTÉRISATION PHASE II – EMPRISE DE VOIE FERRÉE À ST-LIBOIRE
RÉSOLUTION 166-07-13

Considérant que la Municipalité désire procéder au raccordement du puits LB/PE-03-12 pour assurer une desserte adéquate de la population de son territoire en eau potable;

Considérant que pour faire autoriser le raccordement du puits, certains travaux préliminaires sont requis;

Considérant que des mandats ont été donnés en ce sens lors de l'assemblée du 2 avril 2013;

Considérant que le MDDEFP a requis plusieurs informations additionnelles et que des travaux supplémentaires doivent être complétés pour permettre l'obtention des autorisations requises pour procéder au raccordement du puits;

Considérant que la réalisation de la phase I de l'étude de caractérisation a permis d'identifier l'emprise de la voie ferrée comme source de contamination potentielle pour le tracé de la conduite devant relier le nouveau puits à la station de pompage de la Terrasse Bagot;

Considérant qu'une étude de caractérisation phase II doit être effectuée pour établir la qualité environnementale des sols dans la section de l'emprise de la voie ferrée où sera aménagée la conduite d'eau potable;

Considérant le mandat déjà octroyé à LNA pour l'étude de première phase;

Considérant que ces rapports additionnels sont essentiels pour l'obtention des autorisations de raccordement du puits;

Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par monsieur Claude Beauregard
Et résolu à l'unanimité d'octroyer les mandats additionnels suivants à LNA, à savoir :

Rédaction d'une lettre technique au MDDEFP 1 395,76 $ tx incluses

Étude de caractérisation Phase II - emprise de voie ferrée

Et d'autoriser le paiement des factures relatives à ces mandats selon les budgets alloués dès que la municipalité aura reçu l'ensemble des rapports et documents requis pour finaliser les demandes à la CPTAQ et au MDDEFP.

24. RÉSOLUTION D'APPUI AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION
RÉSOLUTION NUMÉRO 167-07-13

Considérant que la Conférence des élus municipaux et des scientifiques indépendants a adopté une résolution demandant le retrait du projet de loi 37 intitulé *loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste* et que le moratoire demeure en vigueur jusqu'à l'établissement d'une preuve nettement prépondérante de l'innocuité du procédé d'extraction;

Considérant qu'à cette résolution demande est faite de retirer la section V du Chapitre III (articles 29-49) jusqu'à ce que des études indépendantes menées dans le cadre des travaux du BAPE aient examiné toute la question de la fracturation et aient fait des recommandations au gouvernement;

Considérant qu'il serait souhaitable que la période de consultation sur l'ensemble du projet soit prolongée jusqu'en mars 2014 et permette un véritable débat démocratique sur les questions visées par ce règlement;

Considérant qu'il serait souhaitable que des dispositions soient adoptées pour respecter les résultats des référendums tenus en vertu de ce règlement ou des projets déposés;

Considérant qu'il serait souhaitable que tout projet de puisement d'eau et tout projet de développement dans le territoire d'une municipalité soit régi par le principe de la compétence pleine et entière de la municipalité pour disposer de la demande;

Considérant qu'il est souhaitable que le ministre du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs s'engage à maintenir les standards de protection des sources d'eau potable institués par le Règlement dit de St-Bonaventure et de ses diverses variantes;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par monsieur Claude Vadnais
Et résolu d'appuyer la résolution adoptée par la Conférence des élus municipaux et des scientifiques indépendants le 15 juin 2013; de demander au ministre du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs de retirer le projet de loi et de maintenir le moratoire tout en prolongeant la période de consultation sur les questions visées par ce règlement pour permettre les représentations des élus quant au contenu de ce règlement et quant à leurs souhaits face au respect de la volonté des citoyens et des municipalités concernées.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre du Développement durable, de l'environnement, de la Faune et des Parcs et à monsieur Richard E. Langelier.

25. RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES AVEC LA CROIX-ROUGE – SERVICES AUX SINISTRÉS
RÉSOLUTION NUMÉRO 168-07-13

Considérant que l'entente en vigueur entre la Croix-Rouge – services aux sinistrés vient à échéance en juin 2013;

Considérant que la Municipalité peut renouveler cette entente pour une période de trois années, soit les années 2013-2014, 2014-2015, 2015-2016 au taux de 0,15 $ per capita;

Considérant que le renouvellement de cette entente assure, à de faibles coûts annuels, des services de première ligne advenant un sinistre sur le territoire de la municipalité;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler cette entente;

Il est proposé par monsieur Claude Beauregard
Appuyé par monsieur Raymond Tardif
Et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services avec la Croix-Rouge – services aux sinistrés pour une période de trois ans à compter de l'adoption de la présente résolution au taux de 0,15 $ / per capita ce qui représente pour 2013-2014 une somme de 464.70 $ pour une population de 3098 habitants; d'autoriser le paiement de la facture relative à cette entente selon les budgets alloués.

26. INSCRIPTION ET DÉPENSES – CONGRÈS DE LA FQM
RÉSOLUTION NUMÉRO 169-07-13

Considérant que la Fédération Québécoise des Municipalités tiendra son congrès annuel à Québec du 26 au 28 septembre 2013 et que les élus sont invités à y participer;

Il est proposé par monsieur Raymond Tardif
Appuyé par madame Francine Lajoie
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et la participation de monsieur le maire, Denis Chabot, au congrès annuel de la FQM qui se tiendra à Québec du 26 au 28 septembre 2013; d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 620 $, plus taxes, par personne; d'autoriser l'hébergement pour 2 nuits à l'Hôtel Delta Québec, au prix de 254.61 $ par nuit, par personne inscrite, taxes incluses; d'autoriser le remboursement des frais de déplacement aux élus inscrits au Congrès, selon la réglementation en vigueur à cet effet.

27. INSCRIPTION ET DÉPENSES – CONFÉRENCE MADA
RÉSOLUTION NUMÉRO 170-07-13

Considérant que l'association pour la santé publique du Québec (ASPQ) tiendra la 2e conférence internationale des villes amies des ainés à Québec du 9 au 11 septembre 2013 et que les élus sont invités à y participer;

Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par monsieur Claude Vadnais
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription et la participation de monsieur Raymond Tardif à la 2e conférence internationale des villes amies des aînés qui se tiendra à Québec du 9 au 11 septembre 2013; d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 431.06 $, taxes incluses, par personne; d'autoriser l'hébergement pour 2 nuits à l'Hôtel Delta Québec, au prix approximatif de 254.61 $ par nuit, par personne inscrite, taxes incluses; d'autoriser le remboursement des frais de déplacement aux élus inscrits à la conférence, selon la réglementation en vigueur à cet effet.

28. ACHAT D'UN PANNEAU INDICATEUR – RÉSEAU BIBLIO
RÉSOLUTION NUMÉRO 171-07-13

Considérant l'offre reçue par le réseau Biblio pour doter la devanture de l'hôtel de ville d'un panneau mural au nom de la bibliothèque;

Considérant qu'il serait souhaitable de mieux identifier l'emplacement de la bibliothèque municipale;

Considérant les faibles coûts pour ce faire;

Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par madame Guylaine Morin
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'un panneau mural au nom de la bibliothèque municipale au montant de 102.90 $ plus taxes et d'autoriser le paiement de la facture selon les budgets alloués;

29. FLEURONS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION NUMÉRO 172-07-13

Considérant que la Municipalité de St-Liboire désire voir reconnaître officiellement les efforts de ses citoyens et ses efforts pour verdir l'environnement et embellir le milieu de vie des citoyens de St-Liboire au moyen d'aménagement horticoles;

Considérant que la Municipalité constate les efforts des citoyens pour ce faire;

Considérant qu'il existe un programme qui permet à la Municipalité de voir reconnaître ces efforts, soit les Fleurons du Québec;

Il est proposé par madame Guylaine Morin
Appuyée par monsieur Raymond Tardif
Et résolu à l'unanimité d'adhérer à Les Fleurons du Québec et de demander la classification de la Municipalité de St-Liboire pour la 8^{e} édition (2013-2015) au prix de 390.00 $ annuellement.

30. PRIX DU PATRIMOINE
RÉSOLUTION NUMÉRO 173-07-13

Considérant que la MRC des Maskoutains a récemment lancé les prix du patrimoine lors d'une conférence de presse le 18 juin 2013

Considérant que ces prix visent les projets réalisés du 1er septembre 2012 au 20 octobre 2013;

Considérant qu'il serait intéressant que des candidatures en provenance du territoire de St-Liboire soient déposées;

Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par monsieur Claude Beauregard
Et résolu à l'unanimité de mandater la Direction générale à inviter, par écrit, les citoyens ayant des projets admissibles à déposer leurs candidatures le ou avant le 20 octobre 2013.

Une invitation à participer sera diffusée dans le journal le Reflet.

Un rapport sera fait en novembre au conseil sur les invitations transmises.

31. RAPPORT DES ÉLUS CONCERNANT CERTAINES RENCONTRES TENUES EN JUIN 2013

Madame Guylaine Morin fait rapport :

- Comité de la Rivière Noire : Le Comité aménagera une berge à Upton pour sensibiliser et éduquer la population aux moyens de retenir les berges et les préserver. Cet

aménagement sera réalisé le 23 août prochain et se terminera par une conférence de presse.

- Dons d'arbustes : Une faible participation a été enregistrée lors de la distribution d'arbustes à St-Valérien. Tous les arbustes ont toutefois trouvé preneurs et le comité de la Rivière Noire a pu en récupérer pour son projet d'aménagement des berges.

- Rencontre du Comité des bassins versants tenue le 12 juin dernier : Les objectifs poursuivis par le comité sont très intéressants et ils nous permettent de faire évoluer plus rapidement notre comité de la Rivière Noire.

- Comité de Circulation Routière tenu le 11 juin 2013 : Le Comité poursuit ses démarches pour adhérer à des projets visant la sécurité des enfants lors de leur déplacement sur le territoire de la municipalité notamment aux abords de l'école primaire.

Monsieur Raymond Tardif fait rapport :

- Le Comité des Ainés est heureux des nombreuses inscriptions déjà reçues (37 inscriptions) pour son voyage au Mont Orford, lequel se tiendra les 6-7-8-septembre 2013.

- Le Comité des Ainés tiendra sa prochaine activité lors de l'épluchette et du dîner « Hot Dog » qui se tiendra pour les plus de 60 ans au mois d'août 2013.

- Le projet de construction de la gloriette va de l'avant malgré un léger ralentissement engendré par la grève dans le secteur de la construction.

Monsieur Yves Winter fait rapport :

- Monsieur Winter étant absent, aucun rapport n'est effectué.

Madame Francine Lajoie fait rapport :

- Madame Lajoie tient à remercier les bénévoles et membres du Conseil pour leur implication et leur dévouement lors de St-Liboire en Fête tenu les 29 et 30 juin dernier. Cet évènement fut un succès.

Monsieur Claude Vadnais fait rapport :

- Régie intermunicipale des déchets : Monsieur Vadnais fait rapport sur la visite du centre de compostage et de Récupération Centre-du-Québec tenue le 21 juin dernier. Cette visite fut encore un succès. L'expérience devrait être renouvelée annuellement. Monsieur Vadnais souligne la chance que nous avons d'avoir accès à un centre de récupération ave une entente plus que bénéfique pour les citoyens de St-Liboire. Cela évite des débordements comme il est possible de le constater dans d'autres municipalités où les gens n'hésitent pas à jeter des débris en bordure de rang éloigné.

- Monsieur Vadnais informe la population que Tricentris offrira sous peu un projet pour récupérer et valoriser le verre. Ce projet innovateur remplacera la perte annoncée au printemps dans ce genre d'industrie.

Monsieur Claude Beauregard fait rapport :

- Monsieur Beauregard tient à remercier la population pour les visites des installations du Service de sécurité incendie lors de St-Liboire en Fête. Monsieur Beauregard rappelle que les pompiers peuvent être consultés en tout temps pour informer les gens sur les sujets relevant de leurs compétences.

- Une rencontre sera tenue le 17 juillet prochain à 19 heures pour préparer la parade de Noël.

Monsieur Chabot fait rapport :

- Monsieur Chabot a participé à la rencontre du Comité des bassins versants. Il fait état des projets mis de l'avant dans la MRC des Maskoutains.
-
- Monsieur Chabot a assisté au lancement de la campagne Montérégie - Le Garde-Manger du Québec et à la présentation du répertoire agrotouristique de la grande région de St-Hyacinthe. Il invite la population à visiter nos producteurs et productrices qui offrent une multitude de produits agroalimentaires. Le guide est très intéressant et fait état de la variété présente sur notre territoire.

- Monsieur Chabot a assisté à la rencontre du conseil de la MRC des Maskoutains tenue le 12 juin dernier. Il fait état du plan d'action mis de l'avant par la MRC pour contrer la pauvreté dans la MRC. Monsieur Chabot fait également état des différents points discutés lors de cette rencontre. Prendre note que le surplus généré en Sécurité incendie et sécurité civile sera imputé sur notre cotisation de 2014.

- Monsieur Chabot a assisté à une rencontre avec madame Leblanc de la MRC des Maskoutains dans le cadre du projet PDZA le 14 juin 2013. Plusieurs informations sur la municipalité de St-Liboire ont été communiquées en vue de la préparation du portrait de la municipalité dans le cadre de l'établissement du plan de développement de la zone agricole de la MRC des Maskoutains.

- Le 13 juin dernier, monsieur Chabot a assisté à une rencontre du Forum 2020 tenue à St-Damase. Il s'agit d'une activité très intéressante et enrichissante pour connaître et intégrer les communautés ethniques immigrantes qui s'établissent sur le territoire de la MRC des Maskoutains.

- Le 15 juin dernier, monsieur Chabot a assisté à une rencontre d'étude concernant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection tenue à St-Bonaventure. Plusieurs discussions ont été tenues relativement à la gestion des eaux et à la gestion des gaz de Schiste.

- Le 19 juin dernier, monsieur Chabot a assisté au lancement du Journal L'Éclaircie publié par Le Phare, St-Hyacinthe et régions inc.

- Le 19 juin dernier, monsieur Chabot a assisté à l'assemblée générale du Service de Premiers Répondants.

- Monsieur Chabot a également assisté à la présentation de la première édition des Prix du patrimoine de la MRC des Maskoutains qui s'est tenue chez Casavant et Frères le 18 juin 2013.

- Monsieur Chabot a également assisté au dépôt du rapport annuel d'activités 2012-2013 de La Moisson Maskoutaine le 18 juin dernier.

- Monsieur Chabot profite de l'occasion pour féliciter tous les intervenants et les bénévoles impliqués dans le cadre de St-Liboire en Fête. Il remercie également la population d'avoir participé en si grand nombre. L'activité sera certainement reconduite.

32. DOCUMENTS DÉPOSÉS

La directrice générale par intérim dépose les documents suivants :

a) Liste des permis émis en mai 2013;
b) Dépôt du procès-verbal du Comité de la Rivière Noire du 5 juin 2013;
c) Rapport statistique utilisation Carte « Accès Loisirs »;
d) Bilan de location de glace 2012-2013 et horaire de la patinoire 2013-2014;
e) Rapport annuel de la SADC;
f) Procès-verbal du CA de la MRC des Maskoutains du 28 mai 2013;
g) Procès-verbal de la séance régulière de la MRC des Maskoutains du 15 mai 2013;
h) Procès-verbal de la séance régulière de la MRC des Maskoutains du 12 juin 2013;
i) Rapport annuel Biblio Montérégie 2012-2013;
j) Documentation projet « Un vélo, une ville »;
k) Maire, mairesse, conseiller, conseillère – guide du MAMROT;

33. DIVERS

a) DÉPÔT – BILAN ET RAPPORTS BUDGÉTAIRES AU 30 JUIN 2013

Les membres du Conseil municipal prennent acte du bilan et rapport budgétaire au 30 juin 2013.

b) ACCUEIL LA PETITE SÉDUCTION RÉSOLUTION NUMÉRO 174-07-13

Considérant que les membres du Conseil municipal ont été informés qu'un comité a été créé afin d'accueillir l'émission La Petite Séduction à St-Liboire les 5, 6, 7, et 8 septembre 2013;

Considérant qu'aucun document n'a encore été reçu à la Municipalité à ce sujet;

Considérant que le comité se rencontre pour la première fois demain soir et qu'il souhaiterait connaître l'enveloppe budgétaire que la Municipalité est prête à investir dans le projet.

Il est proposé par madame Francine Lajoie
Appuyée par monsieur Raymond Tardif
Et résolu à l'unanimité que la Municipalité verse, sur réception de la planification budgétaire de l'évènement et sur confirmation de la tenue de l'évènement, une somme de 10 000.00 $ à titre d'aide financière pour l'accueil de La Petite Séduction.

Les membres du Conseil municipal rappellent qu'il sera opportun de tenir l'administration municipale au courant des développements dans ce dossier compte tenu du suivi qui devra être effectué pour assurer la réalisation de l'évènement.

c) VOIRIE –AUTORISATION D'ACHAT SULFATE FERRIQUE
RÉSOLUTION NUMÉRO 175-07-13

Considérant que le service des travaux publics requiert l'achat de sulfate ferrique pour effectuer la phosphatation de l'eau.

Considérant les soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Raymond Tardif
Appuyé par monsieur Claude Beauregard
Et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat de sulfate ferrique suivant l'offre reçue de General Chemical le 28 juin 2013 au montant de 0,19 $/kg en livraison jumelée, taxes en sus, et ce, jusqu'à concurrence de 3,500 $ par année; d'autoriser le paiement des factures relatives à cet achat selon les budgets alloués.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT DES SUJETS SE RAPPORTANT À LA MUNICIPALITÉ

Une période est mise à la disposition du public afin de pouvoir soumettre au Conseil des questions concernant des sujets relatifs à la municipalité.

35. LEVÉE DE LA SÉANCE
RÉSOLUTION NUMÉRO 176-07-13

Il est proposé par monsieur Claude Beauregard
Appuyé par madame Francine Lajoie
Et résolu à l'unanimité de lever la séance à 21 h 17 .

Note : Veuillez noter que ce procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 13 août 2013.

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation – Modification au règlement de lotissement

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 87-97/11-13 *AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT AFIN D'INTÉGRER DES NORMES DE LOTISSEMENT POUR LES TERRAINS DESSERVIS DONT L'USAGE EST UNE HABITATION TRIFAMILIALE JUMELÉE ET DE MODIFIER LA PROFONDEUR MOYENNE POUR LES HABITATIONS ISOLÉES DE PLUS DE 4 LOGEMENTS*

AVIS EST DONNÉ par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé «Règlement amendant le règlement de lotissement afin d'intégrer des normes de lotissement pour les terrains desservis dont l'usage est une habitation trifamiliale jumelée et de modifier la profondeur moyenne pour les habitations isolée de plus de 4 logements».

Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 02 juillet 2013 et il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement est de prévoir des normes de dimension et de superficie pour les terrains dont l'usage est une habitation trifamiliale jumelée. De plus, ce projet de règlement a pour but de modifier la profondeur moyenne des terrains dont l'usage est une habitation isolée de plus de 4 logements.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 13 août 2013, à 20 heures,** dans la salle du Conseil située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 05 juillet 2013

Josée Vendette
Directrice générale par intérim

Le mot des inspecteurs

Informations concernant les installations septiques

Afin d'assurer le bon fonctionnement de votre installation septique, quelques règles de base s'imposent :

- Évitez de jeter dans les tuyaux d'évacuation des substances qui ne se décomposent pas naturellement ou se dégradent très lentement tel que les huiles, les graisses, les condoms, les peintures et solvants, les détergents corrosifs (ex. : eau de Javel), etc.;
- Répartissez dans le temps les douches, les lavages de vaisselle et de vêtements. Une trop grande consommation d'eau accélère la circulation dans la fosse et empêche la séparation des boues et de l'écume. Ainsi, des particules solides pourraient être transportées vers le champ d'épuration et causer son colmatage plus rapidement;
- Assurez-vous qu'aucun élément ne puisse causer la compaction du sol ou un bris de l'élément épurateur (ex. : cabanon, piscine, entrée de circulation automobile, racines des arbres et arbustes).

Voici quelques signes de dysfonctionnement de votre installation septique :

- Le gazon à la surface du champ d'épuration est spongieux ou plus vert que le reste du terrain;
- L'installation septique dégage une odeur;
- Il y a un liquide gris ou noir qui apparaît à la surface du terrain;
- Les eaux usées ne s'évacuent pas très bien;
- Le puits est contaminé;
- Il y a un retour d'eau dans la fosse septique lors de la vidange.

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN DE CES SIGNES DE DYSFONCTIONNEMENT, APPELEZ IMMÉDIATEMENT UN SPÉCIALISTE.

source : Fiches d'aménagement des propriétés résidentielles, OBV Yamaska

LES BARBECUES AU PROPANE

Quoi faire si le barbecue prend feu ?
Si possible, fermer le robinet de la bombonne
Fermer le couvercle pour étouffer le feu
Si le feu persiste, composer le 9-1-1

Quoi faire si la bouteille de propane prend feu ?
Composer le 9-1-1
Ne pas tenter d'éteindre le feu

Comment transporter la bouteille de propane ?
Garder la bombonne en position debout
S'assurer que la valve de sécurité est bien fermée
Garder une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert
S'assurer que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité

Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur

Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur

GENS DE SAINT-LIBOIRE
DE 60 ANS ET PLUS

ACTIVITÉ À VENIR

Samedi 17 août : Dîner hotdogs et maïs sucré au Parc des Bénévoles.

Bienvenue à tous les 60 ans et plus, ainsi qu'aux **Anciens résidents** de Saint-Liboire.

VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

S vous voulez profiter de ce service ou que vous voulez vous porter bénévole, un seul numéro : 450 793-4902

VOYAGE

ATTENTION : Si vous désirez une petite escapade à la fin de l'été, seul(e) ou en couple, le Comité des Aînés a pris des dispositions avec l'Hôtel du Parc Orford.

Date : 6, 7 et 8 septembre

Thème : Le rétro à son meilleur

Prix : Occupation simple : 339 $
Occupation double : 269 $ / personne

Inclus : Chambre, repas, apéros, transport, animation, piscine, etc.

Départ : 6 septembre vers 13 h

Retour : 8 septembre vers 15 h 30

Pour plus d'informations et réservation : communiquez avec un membre du Comité :

- Mme Georgette Meunier : 450 793-2912
- Mme Denise Heine : 450 793-2396
- M. Denis Chabot : 450 793-2717
- M. Claude Vadnais : 450 793-4333
- M. André Petit : 450 793-2773
- M. Yves Winter : 450 793-4718
- M. Raymond Tardif : 450 793-4902

Tout le Comité se joint à moi pour vous réitérer nos vœux pour un été plein de soleil, d'air pur et de bonheur.

Raymond Tardif – 450 793-4902
Conseiller municipal et responsable du Comité des Aînés

BIBLIO
SAINT-LIBOIRE
450-793-4751

L'heure du conte
Avec animation
Tous les premiers mercredis du mois
À 19 h - Durée ½ h

Venez-voir nos mangas

Nouvelles acquisitions

Romans adultes

Vengeance déloyale / Harris, Charlaine
La constellation du lynx : roman / Hamelin, Louis
Une grande fille : roman / Steel, Danielle
L'été sauvage : roman / Hilderbrand, Elin

Documentaires adultes

Steve Jobs / Isaacson, Walter
Mon rayon de soleil : survivre à la mort de son enfant / Ladouceur, Isabel
Quand le corps n'en fait qu'à sa tête : découvrez ce qui vous pousse à manger / Thibault, Louise
Mais qu'est-ce qui passe par la tête des méchants? / Fize, Michel

Romans jeunesse

Le secret de la pyramide / Lacharité, Sylvain
La légende du Pilate / Lacharité, Sylvain
La quête des pierres sacrées / Lacharité, Sylvain
La révélation du tombeau / Lacharité, Sylvain

Documentaires jeunes

Encyclopédie BRIO des grands / Jugla, Cécile
La mer / Le Du, Valérie
Les animaux / Chinery, Michael
L'univers / Verdet, Jean-Pierre
Questions d'amour : 8-11 ans / Dumont, Virginie

Albums

Le chat qui rêvait d'être un tigre / Greaves, Margaret
Mon nouveau maître / Phillips, Joan
Une toute petite dame / O'Connor, Jane
Le cheval de Troie : comment les Grecs ont gagné la guerre / Little, Emily
Le Titanic perdu -- et retrouvé / Gross, Judy Donnelly

BIBLIO
SAINT-LIBOIRE
450-793-4751

Fais vite, les quantités sont limitées!

Tu recevras une trousse avec :

Mini-trousse pour les 3-5 ans
- ❖ 1 cahier d'activités préscolaires
- ❖ 1 feuille d'autocollants
- ❖ Un passeport

Trousse pour les 6-12 ans
- ❖ 1 magazine
- ❖ 1 feuille d'autocollants
- ❖ 1 passeport

Pour information : 450 793-4751

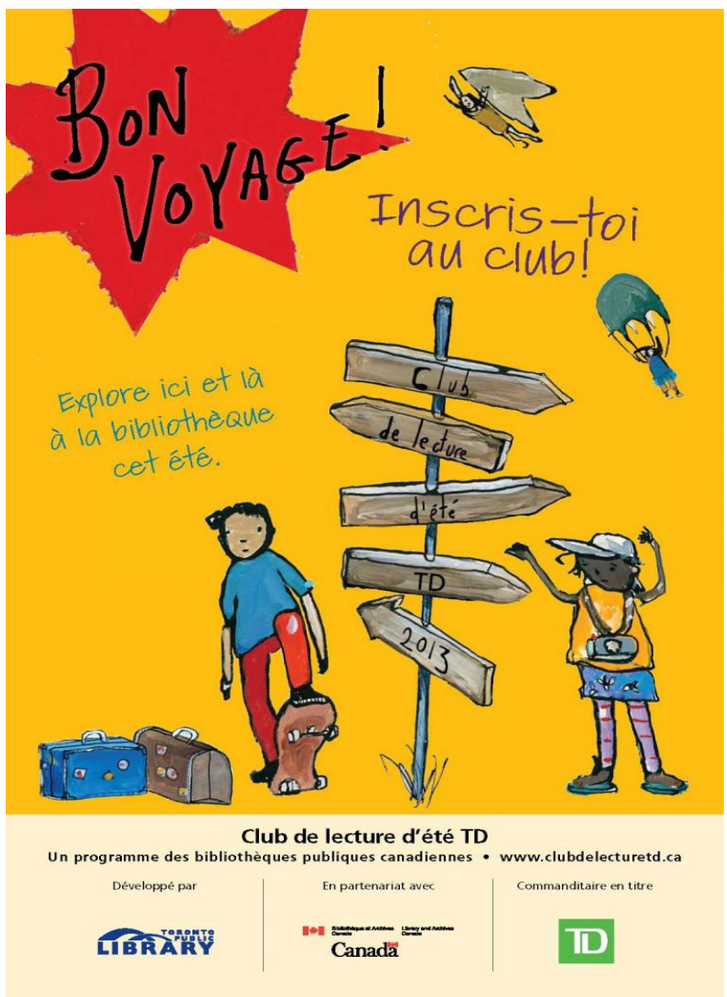

Tout le matériel est remis gratuitement lors de l'inscription

LES LOISIRS DE ST-LIBOIRE INC.

30, Place Mauriac, Saint-Liboire, Québec, J0H 1R0. Tél : (450) 793-4825, Téléc. (450) 793-4826

Location de glace
au Centre Martin-Brodeur

Les Loisirs de St-Liboire inc. ont du temps de glace à louer début octobre à fin avril.

Pour infos : 450 793-4825

Courriel : loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca

www.loisirsdestliboire.ca

LES LOISIRS DE ST-LIBOIRE INC.

Professeur (e) recherché (e)

Les Loisirs de St-Liboire inc. recherchent un (e) professeur (e) certifié (e) pour offrir des cours de **ZUMBA** pour adulte et pour offrir des cours de **ZumbAtomic** pour les 7 à 15 ans.

Si vous êtes intéressés à poser votre candidature, veuillez nous faire parvenir votre C.V. par courriel à : loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca ou composez le (450) 793-4825.

N. B. Nous sommes toujours à la recherche de personnes intéressées à offrir différents cours ou activités. Si vous désirez partager vos connaissances ; contactez-nous!

St-Liboire en Fête

Merci à tous nos commanditaires

Merci aux bénévoles

Merci aux 700 visiteurs

Grâce à vous, cet évènement fut tout un succès!

Plus de détails dans le Reflet du mois d'août

TOUR CYCLISTE

M. Francis Bilodeau et sa fille sont les heureux gagnants de la bicyclette offerte par Promutuel.

Il y a eu plusieurs prix de présence et les gagnants sont :

M. Frédéric Rodier
Mme Jeanne Asselin
Mme Mélanie St-Pierre
M. Elyott Asselin
M. Antoine Benoit
M. André Lapointe

GAGNANTS CONCOURS CCR

Certificats Bonbons Kel : **Jéricho Marois – 20 $**
Maeva Rodier – 15 $
Alexis Poulin – 15 $

Concours adultes : Madame Thérèse Deslauriers – 50 $

Comité consultatif d'urbanisme

Le Conseil municipal est à la recherche d'une personne afin de combler un poste au sein du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité.

La personne recherchée doit habiter le territoire municipal. La connaissance du milieu municipal sera considérée comme un atout.

Les mandats du Comité sont variés :

- Étude des questions concernant l'urbanisme, les règlements de zonage, de lotissement et de construction;
- Étude des demandes de modification des règlements d'urbanisme;
- Étude des demandes de dérogation mineure;
- Étude de différents dossiers délégués par le Conseil municipal, tel que les nouveaux développements domiciliaires.

Si vous êtes intéressés à faire partie de ce Comité, veuillez nous transmettre vos coordonnées ainsi qu'un résumé de vos **expériences** et de vos **intérêts** en matière d'urbanisme.

Veuillez adresser votre correspondance à : **Municipalité de Saint-Liboire**
A/S Madame Janie Rondeau
21, place Mauriac
Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

Merci de votre intérêt!

Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »
Upton
St-Valérien-de-Milton
St-Liboire

Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 26 août 2013 à 19 h 30 au centre communautaire au 885, rue Lanoie à Upton.

Conférencière : *Julie Boudreau* avec sa conférence « Les plantes grimpantes et leur support »

Vous découvrirez le monde merveilleux des plantes grimpantes les plus performantes que nous pouvons utiliser dans nos plates-bandes. Julie Boudreau horticultrice-consultante, vous dévoilera leurs secrets, apprenez à les connaître, des heures de plaisirs vous attendent par la suite, au jardin.

Julie Boudreau est horticultrice diplômée de l'I.T.A. de St-Hyacinthe depuis 1997. Passionnée, elle cherche à sensibiliser les gens à la connaissance et à l'utilisation adéquate des végétaux dans leur environnement. Formatrice horticole pour des programmes gouvernementaux et conférencière pour les Sociétés d'horticulture et d'écologie du Québec, elle est également consultante paysagiste, chroniqueuse pour certaines revues horticoles ainsi que pour la télévision, coordonnatrice de guides horticoles ainsi qu'auteure des livres « Plantes décoratives pour patio et balcon » ainsi que « Fines herbes et fleurs comestibles pour jardiniers gourmands » parus aux Éditions Bertrand Dumont. Dans ce dernier livre, elle vous dévoile les secrets de plusieurs plantes comestibles afin de vous faire découvrir les plaisirs de jardiner pour joindre l'utile à l'agréable.

N'oubliez pas que le 26 août c'est le début de la nouvelle programmation 2013-2014 et pour ceux qui ne l'ont pas déjà fait, il vous faudra renouveler votre carte de membre. Un sac de magasinage au logo de la SHELTC vous sera remis pour un renouvellement familial ou individuel. Nous avons encore cette année, une programmation des plus vivante et enrichissante, nous vous l'assurons. Parlez-en à vos amis, ils sauront vous dire merci.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, on vous y attendra avec plaisir! Entrée gratuite pour les membres et 5 $ pour les non-membres. Goûter léger, prix de présence et tirages **N'oubliez pas votre tasse! Utilisez-la à chaque conférence et courez la chance de gagner un prix de 25 $ chez IGA chaque mois**. Une autre belle façon de protéger notre environnement en réduisant les déchets. Apportez-la, c'est un beau geste si simple à adopter!

Bienvenue à tous, amateurs de jardinage avec vos amis.

Gilles Paradis,
Président de la SHELTC,
Pour informations : Tél. : 450-793-4272 sheltc@fsheq.net www.sheltc.fsheq.org
appuyé des membres du Conseil d'administration 2013-2014

L'environnement notre passion!

Comité de la Rivière Noire

Projet d'aménagement d'une rive

À la fin du mois d'août, le Comité de la Rivière Noire réalisera l'aménagement d'une rive. Le projet aura lieu sur un terrain appartenant à la Municipalité d'Upton, au bout de la rue des Lilas (aussi appelé Montée Bruelle). Il sera donc accessible au public. Plus de détails vous seront fournis dans la prochaine édition du journal.

Le Comité souhaite que la population riveraine, autant résidentielle qu'agricole, s'inspire de cet aménagement afin d'améliorer sa propre rive. Le projet a été élaboré au meilleur des connaissances des membres du Comité qui ont réalisé eux-mêmes le plan d'aménagement. Un merci particulier à Roger Garneau et Anolise Brault qui ont mis leurs savoirs et leurs expériences à profits. MERCI!

Ce projet est rendu possible grâce au soutien indispensable des municipalités membres, soit St-Liboire, St-Valérien-de-Milton et Upton et à la Pépinière Vert Forêt de St-Jude ainsi qu'à l'implication des membres du Comité.

Touti Fruits

Autocueillette de bleuets

Samedi dimanche et lundi : 9 h à 18 h

Ouverture prévue : 20 juillet 2013

Bleuets en abondance

800, 4e Rang Est

Saint-Simon, Québec, J0H 1Y0

450 798-2120

LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS
DE ST-LIBOIRE

Petits conseils de sécurité :

- **Surveillez constamment les enfants qui jouent près d'un point d'eau, dans les parcs et sur les plages publiques.**
- **Portez un équipement protecteur approuvé : par exemple, un casque pour le vélo, la planche à roulettes, les patins à roues alignées et un gilet de sauvetage pour pratiquer des activités nautiques.**
- **Veillez à ce qu'il y ait amplement de liquides à portée de main, surtout par temps chaud, afin de prévenir la déshydratation.**

*** *** *** *** ***

Lors de son Assemblée Générale Annuelle tenue le 19 juin dernier, un nouveau conseil d'administration a été élu :

Président : Denis Chabot
Vice-présidente : Joëlle Cliche
Secrétaire-trésorier : Serge Desjardins
Administrateur : Charles-Olivier Blais
Administrateur : Ana Paula Chibante
Administrateur : Ginette Lacelle
Administrateur : Johanne Girardin

En cas d'urgence COMPOSEZ LE 911

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information ou tout commentaire : **450 793-4334** (Boîte vocale)

Conservez vos contenants consignés!

Le camp de jour de Saint-Liboire sollicite votre participation à sa collecte de canettes et de bouteilles pour un sixième été consécutif. L'objectif de l'an passé de 900 $ ayant été atteint, nous comptons sur vous pour nous aider à atteindre notre nouvel objectif qui est de 1000 $.

Sous la surveillance de leurs animateurs et parents bénévoles, les jeunes campeurs passeront de maison en maison

Le mardi 6 août afin de recueillir vos contenants consignés

*collecte reprise le lendemain en cas de pluie

Les profits engendrés par les collectes iront directement au camp et serviront, entre autres, à acheter du nouveau matériel.

Soyez donc prévoyant et conservez vos canettes et vos bouteilles ainsi que celles de vos amis.

* Si vous êtes absent et que vous voulez nous aider pas de problème! Vous n'avez qu'à déposer vos canettes et vos bouteilles dans un sac ou une boîte près de votre porte. Veuillez cependant nous indiquer qu'il s'agit d'un paquet pour nous en inscrivant «canettes (bouteilles) pour le camp de jour».

Notez également qu'il est possible de venir porter vos canettes et vos bouteilles directement au Centre Martin-Brodeur tout l'été lors des heures d'ouverture du camp de jour.

Merci à tous !

Bénévoles recherchés pour les collectes

Nous élargissons cette année notre demande de bénévoles à la population entière de St-Liboire afin qu'il y ait le plus de personnes possible s'impliquant dans ce projet. En effet, nous désirons faire de cette journée un moment rempli de plaisir, de fierté et de surprises et nous avons, pour ce faire, besoin d'un coup de main pour les tâches suivantes :

- Trier les contenants consignés (canettes, bouteilles 2l, bouteilles 710 ml) et remplir les sacs (2 ou 3 personnes dont au moins un adulte).
- Suivre à l'aide d'une voiture ou d'un camion un groupe d'enfants dans les rues afin qu'ils puissent y déposer les contenants. Venir porter les contenants lorsqu'il y en a beaucoup au centre Martin-Brodeur (5 personnes).
- Recevoir les enfants dans leur cour pour leur offrir des rafraîchissements. (Quelques maisons situées sur le parcours des enfants)

Si vous êtes intéressés à nous aider téléphonez à la coordonnatrice du camp le plus tôt possible en composant le 450 793-4688. Demandez Audrey.

La Sûreté du Québec vous informe

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

P E N S E R E T A G I R F A M I L L E

LES VÉHICULES LOURDS

Depuis le 1er janvier 2011, le Québec a adopté une nouvelle définition de véhicule lourd. **Sont considérés comme des « véhicules lourds » :**

a) les véhicules routiers, au sens du Code de la sécurité routière, dont le poids nominal brut est de 4 500 kg ou plus et les ensembles de véhicules routiers au sens de ce code dont le poids nominal brut combiné totalise 4 500 kg ou plus;

b) les autobus, les minibus et les dépanneuses, au sens du même code;

c) les véhicules routiers assujettis à un règlement pris en vertu de l'article 622.

Le changement se définit par le fait que l'on ne définit plus certains véhicules lourds par leur masse nette, mais par leur poids nominal brut (PNBV). À cet égard, **il ne sera plus possible de reconnaître un véhicule lourd par son immatriculation (plaque L)**, étant donné que celle-ci demeure en vigueur pour les camions de plus de 3 000 kg de masse nette, comme défini à l'article 110 du *Règlement sur l'immatriculation des véhicules routiers*.

En résumé, lorsque l'un des véhicules d'un ensemble de véhicules a un PNBV de 4 500 kg et plus, il est reconnu comme étant un véhicule lourd.

QUE SIGNIFIE LA SIGNALISATION :

La silhouette du camion représente les camions (VR de PNBV de 4 500 kg, aménagé pour le transport de biens ou d'équipements), les dépanneuses (sans égard à leur PNBV ou leur masse nette, sauf exception) et les véhicules-outils (sans égard à leur PNBV ou leur masse nette), sauf indication contraire dans ce règlement.

Les panneaux portant cette inscription indiquent aux conducteurs de camion la route à suivre s'ils n'ont pas à effectuer de livraison locale.

Les panneaux portant cette inscription indiquent aux conducteurs de camion qu'ils sont autorisés à circuler sur une route interdite aux camions afin d'effectuer l'une ou l'autre des tâches suivantes sur cette route :

- prendre ou livrer un bien;
- faire réparer le véhicule;
- fournir un service;
- exécuter un travail;
- conduire le véhicule à son point d'attache.

L’accès est interdit aux camions.

Indique la masse maximale autorisée pour les véhicules qui n'effectuent pas une livraison locale.

Indique le nombre maximal d'essieux autorisé pour les véhicules qui n'effectuent pas une livraison locale.

En résumé, plusieurs camions n’étant pas considérés comme étant un véhicule lourd au sens de la loi sont souvent considérés ainsi auprès des citoyens.

Par exemple, dans les deux photos qui suivent, l’un des camions est considéré comme étant un véhicule lourd et l’autre non… Seriez-vous en mesure de l’identifier et dire pourquoi ?

En fait, dans la photo de gauche, le Dodge Ram est considéré comme étant un véhicule lourd, puisque son poids (PNBV) est de 4 672 kg, donc plus de 4 500 kg. Lorsqu’un véhicule est considéré comme étant un véhicule lourd, le propriétaire doit l’immatriculer ainsi et la plaque d’immatriculation débutera par un « L » suivi de chiffres. Le conducteur doit également avoir un permis de conduire avec la classe appropriée pour conduire ce genre de véhicule.

Pour ce qui est de la photo de droite, il s’agit d’un camion de déménagement qui n’est pas considéré comme étant un camion lourd, puisque son poids est de 2 632 kg, donc moins de 4 500 kg. Le conducteur doit seulement avoir un permis de conduire valide avec la classe 5 pour pouvoir conduire ce véhicule. De plus, ce véhicule sera immatriculé au nom de la compagnie, donc avec une plaque d’immatriculation débutant par « F » au lieu de « L », puisque son poids est de moins de 3 000 kg.

Souvent, les policiers reçoivent des appels de citoyens mentionnant que des véhicules lourds circulent sur des rues où il y a des panneaux de signalisation interdisant les camions lourds. Lors des vérifications aux endroits mentionnés, dans la majorité des cas, les camions présents ont le droit d’y être, soit pour des livraisons locales ou tout simplement parce qu’ils ne sont pas considérés comme étant des véhicules lourds.

Pastorale Paroissiale

INVITATION

Vous êtes tous invités à une messe estivale qui aura lieu mercredi le 14 août 2013 en plein air. L'endroit reste à déterminer. Apporter vos chaises de parterre. Nous ferons une publicité prochainement, surveillez votre feuillet paroissial. Merci.

PRIÈRE D'ENFANT POUR LES VACANCES

Seigneur, tu sais que nous aimons tous les vacances : on peut dormir tard le matin, on peut jouer et écouter la musique qu'on préfère, on peut retrouver les amis et les parents qu'on n'a pas vu depuis longtemps.

On peut aussi oublier tous les soucis de l'école, et nos cerveaux peuvent se reposer.

Mais ne nous laisse pas oublier tous ceux qui ne peuvent se reposer, ni s'amuser…

Aide-nous à ne pas être égoïstes, et, même en vacances, à chercher ce que nous pouvons faire pour aider à la maison et en ton Nom. Amen !

Pensée :

> La famille devrait être la première école de religion, la première école de prière. Ouvrez la porte de votre foyer et votre cœur à toutes les générations. (Jean-Paul 11)

BONNES VACANCES À TOUS !

Louisette Phaneuf Petit, prés. du C.P.P.

Église Évangélique Baptiste de
Saint-Liboire
175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

Bonnes Vacances!

Quand arrive le mois de juillet, c'est plus fort que nous, mais nous soupirons tous à un temps d'arrêt. Nous avons besoin de faire le plein d'énergie afin de pouvoir poursuivre notre route. Malheureusement, nous avons tendance à occuper ce temps d'arrêt du quotidien, avec une multitude d'activités, essayant de rattraper le temps perdu avec la famille, les amis. Et finalement, on revient au travail, avec un urgent besoin de vacances pour se reposer de nos vacances. On est fou comme ça, et moi le premier…

On pense souvent que Dieu ne parle pas des vacances, sauf pour le jour de la semaine que l'on devait mettre à part pour lui. Mais la bible au contraire nous présente un Dieu qui a un intérêt pour nous. Il connait nos besoins de repos, et Il sait comment on a tendance à être assez fou pour ne pas s'arrêter. Jésus appelle ses disciples à prendre un temps d'arrêt après avoir travaillé intensément à parcourir villes et villages pour partager la Bonne Nouvelle, nous voyons cela dans Marc 6:31 *Jésus leur dit : Venez à l'écart dans un lieu désert, et reposez-vous un peu. Car il y avait beaucoup d'allants et de venants, et ils n'avaient même pas le temps de manger*. Avez-vous déjà pris le temps de juste vous arrêter, pendant plusieurs jours, ou même une seule journée pour faire le plein en étant dans un endroit où le travail, le gazon, les réparations de la maison ne viendront pas vous interpeller?

Que diriez-vous cet été de prendre des vraies vacances, c'est-à-dire prendre un temps de repos à l'écart de votre quotidien? J'aimerais vous proposer un petit défi durant ce temps de repos, quelque chose que vous n'avez peut-être jamais fait, qui exigera au maximum deux heures de votre temps, si pendant vos vacances vous preniez le temps de lire tout l'Évangile selon Jean. Si Dieu vous rencontrait pendant ce temps à l'écart, si vous receviez le vrai repos… Jésus n'a-t-il pas dit : *venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et chargés, et je vous donnerai du repos*. (Matthieu 11:28)

Bon temps à l'écart!

(Vous avez besoin d'un Évangile de Jean, contactez-nous, il nous fera plaisir de vous l'offrir gratuitement)

Réunions : mercredi 19 h (dans les maisons), dimanche à 9 h30 (175 Pâquette)

C'est une invitation!

Sylvain Belval (450)793-4840
http : //st-liboire.weebly.com eebstl@hotmail.com

Carte Visa payWave

Visa Desjardins offre la technologie sans contact payWave sur ses cartes de crédit et sur sa carte prépayée à puce. Vous pouvez ainsi régler rapidement des montants inférieurs à 50 $ en passant simplement votre carte Visa devant un lecteur sécurisé.

Recherchez le symbole sur votre carte.

Fonctionnement

Repérer le symbole	Approcher votre carte du lecteur	Attendre l'approbation

Sécurité, simplicité, rapidité

- Vous conservez votre carte en main en tout temps; vous en contrôlez donc l'utilisation tout au long de la transaction.
- Plus besoin de manipuler de l'argent comptant pour les petites transactions.
- Aucune signature requise.
- Paiement effectué par proximité avec le lecteur.
- Un paiement ne peut être facturé 2 fois.

Où l'utiliser?

De plus en plus de restaurants, de stations-service, de cafés et de dépanneurs vous permettent d'utiliser cette technologie.

Responsabilité zéro

Avec payWave, votre carte ne quitte jamais vos mains; vous en contrôlez l'utilisation tout au long de la transaction. Ce mode de paiement ne s'applique qu'aux achats de moins de 50 $ ou de 25 $US pour la carte US. Si votre achat est supérieur à ce montant, on vous demandera de glisser ou d'insérer votre carte dans le lecteur et de poursuivre la transaction selon le processus d'authentification habituel.

Vous êtes dégagé de toute responsabilité financière en cas d'utilisation non autorisée de votre carte grâce à la protection ***Responsabilité zéro***. Cette technologie est utilisée à travers le monde, et ce, par diverses institutions financières, depuis déjà plusieurs années. De plus, le code CCV au verso de la carte permet une sécurité accrue et le NIP ne peut être récupéré d'aucune façon si toutefois une fraude survenait.

http://www.desjardins.com/fr/a_propos/nouveautes/paywave/index.jsp

PROGRAMME D'ENCOURAGEMENT À L'UTILISATION DE COUCHES LAVABLES

Afin d'encourager l'utilisation de couches lavables, la Municipalité de Saint-Liboire offre une aide financière aux familles résidant à Saint-Liboire et qui ont fait l'achat d'au moins 24 couches lavables neuves. Ce programme a été adopté le 3 mai 2011.

L'aide financière accordée consiste en un remboursement de 50% du coût d'achat de couches lavables neuves, jusqu'à un maximum de 100 $ par enfant, payable par chèque. Cette somme sera accordée aux familles qui en feront la demande après la date d'entrée en vigueur de ce programme.

La demande doit être reçue à la Municipalité, avant que l'enfant n'ait atteint l'âge d'un (1) an et doit être accompagnée de tous les documents requis qui sont mentionnés au formulaire de demande de remboursement. Les demandes de remboursement seront acceptées tant que le programme sera en vigueur et seulement pour les enfants nés de parents qui résidaient à Saint-Liboire au moment de la naissance du bébé et qui y demeurent encore au moment de la demande de remboursement. La naissance de l'enfant doit avoir lieu durant la période de validité du programme.

Une seule subvention sera accordée par enfant et veuillez noter que les demandes ne seront traitées que sur présentation de tous les documents requis.

Pour information, vous pouvez vous adresser au Bureau de la Municipalité de Saint-Liboire en téléphonant au (450) 793-2811, poste 21, ou par courrier électronique, à l'adresse admin@municipalite.st-liboire.qc.ca.

Le formulaire est disponible sur le site Internet de la Municipalité à www.municipalite.st-liboire.qc.ca dans la **rubrique « Informations » sous l'onglet « Autres services ».**

L'utilisation des couches lavables, un geste écologique, pratique et économique.

Immeubles le Domaine de Saint-Liboire Inc.
123, rue Gabriel, Saint-Liboire Qc J0H 1R0

Logement à louer
Libre immédiatement

À louer, logement 3½ dans une résidence pour personnes autonomes de 55 ans et plus, au cœur du village de Saint-Liboire.

Le coût du loyer inclus l'électricité et le chauffage.

* Ascenseur
* Salle de lavage au rez-de-chaussée (non payante)
* Salle commune
* Place de stationnement

Pour information contactez :

M. Gabriel Carrière au 450 793-4479 poste 234
M. Serge Fournier au 450 793-2377

Assemblée Générale Annuelle

L'Assemblée Générale Annuelle (AGA) a eu lieu le 25 juin 2013 au sous-sol de l'Hôtel de Ville, à Saint-Liboire.

Le rapport des activités de l'année ainsi que le rapport financier pour l'exercice terminé le 28 février 2013 ont été présentés aux membres présents. Par la suite, le président d'élection a procédé à l'élection prévue pour combler trois (3) postes au conseil d'administration. Messieurs Sylvain Martel et Jacques Robert ont été réélus pour un mandat de deux (2) ans. Le poste laissé vacant par M. Serge Desjardins n'a pas été comblé.

Lors de l'assemblée spéciale du Conseil d'administration, tenue immédiatement après l'AGA, M. Jacques Robert a été réélu président, M. Sylvain Martel, a été réélu vice-président, Mme Éveline Boisvert, secrétaire-trésorière. Les autres administrateurs sont Mmes Madeleine C. Désilets et Fleur Gontard.

Nous poursuivons activement les démarches pour trouver un ou des médecins.

Veuillez noter que le bureau sera fermé du 22 juillet au 4 août 2013, inclusivement, pour la période de vacances estivales.

Nous offrons toujours les services de soins de pieds,
de prises de sang, d'injections de B12
ainsi que certains suivis.
Contactez-nous pour un rendez-vous.

Nos bureaux sont situés au 54, rue Saint-Patrice, local 104 à Saint-Liboire.

Tél. : 450 793-4414, télécopieur : 450 793-2615, courriel : *coopsante.st-liboire@cgocable.ca*

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE!

BACS BRUNS POUR LES MATIÈRES ORGANIQUES : *UN TRI ADÉQUAT POUR RÉDUIRE L'ENFOUISSEMENT !*

La collecte hebdomadaire des matières organiques placées dans le bac brun constitue un service qui s'inscrit dans le respect des politiques gouvernementales de gestion des matières résiduelles. Il est important d'effectuer un tri adéquat des matières puisque celles-ci, additionnées aux matières recyclables, nous permettent de détourner de l'enfouissement, près de 50 % des matières collectées annuellement à la rue.

Lorsqu'enfouies, les matières organiques peuvent être très dommageables pour notre environnement, notamment par l'émission de gaz à effet de serre. Nous sommes privilégiés de pouvoir bénéficier d'un service de collecte à trois voies qui fait l'envie de nombreux citoyens d'autres municipalités du Québec et il est important de contribuer au succès de ce programme en plaçant les bonnes matières dans chaque bac afin d'éviter la contamination des chargements lors des différentes collectes.

Voici donc un rappel des matières qui doivent être placées dans le bac de matières organiques ou dans celui de matières recyclables.

Matières organiques (Bac brun)

De la cuisine :
Fruits et légumes en entier ou en partie, marc de café, filtres à café et sachets de thé, pain, gâteau, biscuits, céréales, pâtes, viandes cuites, poissons, arêtes, coquilles de fruits de mer, os de volaille, produits laitiers (fromage, beurre, etc.), coquilles d'œufs

Du terrain :
Gazon, feuilles, tourbe (maximum ¼ de bac), fleurs, plantes, mauvaises herbes et tout résidu de jardinage, écorces, copeaux, bran de scie, petites racines

Autres :
Papiers souillés d'aliments (essuie-tout, boîtes à pizza, assiettes et verres de carton, etc.), papiers mouchoirs, cendres froides, plumes, poils et cheveux, charpie provenant de la sécheuse

Important : En cas de surplus, il est possible d'utiliser une petite poubelle ronde, des sacs de papier ou des boîtes de carton.

Matières recyclables (Bac vert)

Papier et carton :
Papier fin et enveloppes, papier journal, revues, circulaires, papier glacé et papier brun, livres et annuaires téléphoniques, carton ondulé et plat, emballages cartonnés (boîtes d'œufs, de céréales, de savon, de biscuits, etc.), cartons de lait ou de jus, contenants de type tetrapak

Verre :
Contenants de verre transparent ou coloré, bouteilles, pots (même si ces contenants sont brisés)

Plastique (1, 2, 3, 4, 5 et 7) :
Sacs d'épicerie, à pain, d'aliments, de magasinage, couvercles et contenants de produits alimentaires, de cosmétiques et d'entretien ménager, assiettes, verres, ustensiles

Métal et aluminium :
Boîtes de conserve, bouchons, canettes, papier et assiettes en aluminium

Important : Pour une question d'hygiène, tous les contenants doivent être rincés.

Il appartient à chaque citoyen de trier les matières et de les déposer dans les bacs adéquats. Lorsqu'ils contiennent des matières non admissibles pour la collecte à laquelle ils sont destinés, l'entrepreneur est autorisé à ne pas lever les bacs et c'est pourquoi, afin d'éviter des désagréments, il vaut mieux placer chaque matière dans le bon bac.

C'est si simple, soyons écoresponsables.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à rejoindre le personnel de la Régie au **450 774-2350**.

Source : Réjean Pion, directeur général
www.regiedesdechets.qc.ca

Appel aux jardiniers

L'été est bien installé. Comme toujours, grâce au travail de l'homme et à la clémence de la nature, cette belle saison nous apporte en abondance fruits et légumes. Que vous soyez jardiniers amateurs ou producteurs maraîchers, si vous avez des surplus de récolte, en petites ou grandes quantités, nous vous invitons à les donner à La Moisson Maskoutaine, au 2540, rue Saint-Charles, à Saint-Hyacinthe.

Ces généreuses denrées saisonnières profiteront à des personnes et des familles dans le besoin, ainsi qu'à des organismes d'entraide humanitaire de la région maskoutaine.

Dans le but de mieux vous servir, il serait préférable de venir porter vos dons aux heures d'ouverture de La Moisson Maskoutaine, soit du lundi au vendredi, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 16 h. Pour toutes informations supplémentaires, veuillez téléphoner à La Moisson Maskoutaine au 450 261-1110. Il nous fera plaisir de vous répondre.

La Moisson Maskoutaine
2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2
☎ 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120
courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Cuisines collectives d'automne

Cet automne (mi-août à octobre) en fonction des récoltes et surplus de jardins, vous êtes invités à venir cuisiner conserves et marinades. Accompagnés d'une cuisinière d'expérience, vous mettrez en petits pots des tomates, des concombres, des betteraves etc.

Ces cuisines collectives auront lieu à La Moisson Maskoutaine, au 2540 rue Saint-Charles, à St-Hyacinthe. Un horaire sera déterminé, selon les inscriptions reçues.

Préparez vos pots à conserve de type « Mason » (incluant les couvercles) ainsi que vos contenants de congélation. Un coût minime sera à prévoir.

Vous êtes intéressés à faire partie de nos groupes, laissez vos coordonnés à Chantale Vanier, à La Moisson Maskoutaine, au 450 261-1110.

Ces cuisines s'adressent aux personnes seules, personnes âgées, étudiants et familles à faibles revenus, habitant la région maskoutaine.

La Moisson Maskoutaine
2540, rue Saint-Charles, Saint-Hyacinthe, Québec, J2T 1W2
☎ 450 261-1110 / télécopieur 450 261-1120
courriel : info@lamoissonmaskoutaine.qc.ca

Saint-Hyacinthe Technopole
CLD Les Maskoutains

MONTÉRÉGIE LE GARDE-MANGER du Québec
GRANDE RÉGION DE SAINT-HYACINTHE MEMBRE COMPLICE

LES FRAISES LOCALES SONT DE RETOUR CHEZ NOUS!

La population est invitée à venir cueillir ce délice fruité dès maintenant.

Les municipalités rurales de la Grande région de Saint-Hyacinthe telles que Sainte-Madeleine, Saint-Liboire et Saint-Barnabé-Sud, sont les lieux de prédilection pour pratiquer l'autocueillette cet été. Puisque la saison des fraises est déjà commencée, c'est maintenant le moment de se rendre chez les producteurs locaux pour se procurer bonne quantité de fraises fraîches.

En effet, encourager les producteurs de chez-nous valorise leur travail auprès des consommateurs. S'approvisionner de fraises récoltées à quelques kilomètres de chez soi est un choix responsable du point de vue environnemental. Ainsi, les baies rouges ont subi moins de transport sur de longues distances pour se rendre dans votre cuisine et par le fait même, les arômes sont mieux préservés. Il ne reste qu'à passer les petits fruits sous l'eau et ils sont prêts à être dégustés ou incorporés à des recettes telles que tartes, mousses, frappés, confitures, salades fraîches, etc. De plus, il est intéressant d'apprendre que les fraises abondent en vitamines et en éléments nutritifs. L'ajout de celles-ci au menu est bénéfique pour la santé.

En famille ou entre amis, l'autocueillette des fraises est une activité amusante à réaliser, de la mi-juin à la mi-juillet.

Voici une liste des sites de la Grande région de Saint-Hyacinthe vous invitant à pratiquer l'autocueillette :

Nom	Adresse	Téléphone
JARDINS P.A. LAFLAMME	2180, rang Saint-Édouard, Saint-Liboire	450 793-4253
R & L BEAUREGARD INC.	435, rue Saint-Simon, Sainte-Madeleine	450 795-9981
CHEZ MARIO	2025, rang Saint-Simon, Sainte-Madeleine	450 795-3978
FERME LA FILLE DU ROY	1920, rang Saint-Simon, Sainte-Madeleine	450 795-3579
FERME GADBOIS	889, rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud	450 792-5112

Il est aussi possible de se procurer des fraises directement dans les kiosques à la ferme de chacun des producteurs. Pour de plus amples renseignements sur les points de vente, les heures d'ouverture, les produits agroalimentaires disponibles ainsi que les activités offertes reliées au domaine agroalimentaire dans la Grande région de Saint-Hyacinthe, nous vous invitons à visiter l'outil web de la campagne régionale « Le Garde-manger du Québec » à l'adresse suivante : *www.gardemangerduquebec.ca*.

Source : Charlène Sirois
Stagiaire aux communications
CLD Les Maskoutains 450 773-4232, poste 224

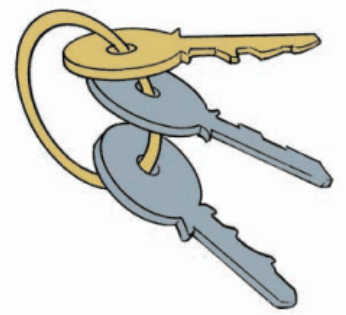

Un trousseau de clés avec un porte-clés du Canadien de Montréal a été trouvé près du Dépanneur à St-Liboire.

Pour récupérer le trousseau, vous pouvez vous adresser au Bureau Municipal au
21, place Mauriac
N° de téléphone : 450 793-2811 poste 21

Praticienne Reiki
Usui Shiki Ryoho

Invitez l'énergie à vous faire découvrir les forces insoupçonnées de votre esprit.

http://public.sogetel.net/rmorin/

Nina Lussier au 450 793-2087

MOTORISÉ CLASSE C 28' À LOUER

Couche 6 personnes. – 1 000 $ / semaine
Possibilité de fin de semaine.
Assurances en sus
Infos : Karine Flibotte – 450 778-5457

L'HERBE À POUX
Ça s'arrache !

Pour des gains de santé immédiats : en juillet, contrôlons le pollen de l'herbe à poux.

<u>Pourquoi intervenir</u> ?

Parce que le pollen de l'herbe à poux est la principale cause de la rhinite allergique (rhume des foins) à partir de la mi-juillet.

<u>Quand intervenir</u> ?

Avant l'émission du pollen dans l'air.

Au moins un Québécois sur sept est allergique. En réduisant le pollen dans l'air, il est possible de réduire l'intensité des symptômes d'allergie de 50% chez une personne sur deux.

<u>L'entretien de vos terrains est-il optimal</u> ?

La **tonte** de l'herbe à poux, la méthode la plus courante, **est très efficace pour réduire le pollen**. Retenez deux dates de coupe d'herbe à poux qui comptent : **le 15 juillet et le 15 août (+/- 7 jours)**

Ces gestes simples contribueront à améliorer la santé de plus d'un million de Québécois allergiques au pollen de l'herbe à poux.

Les Serres Beauregard inc.

135, Rang Charlotte
Saint-Liboire QC
J0H 1R0
T 450.793.2765
F 450.793.2580

Plantes d'intérieur

Patrick Lapierre

Paysagement Lapierre

Tél.: 450.791.2765
Cell.: 450.278.2765

624, 2e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

- Entretien complet
- Terrassement
- Plantation
- Pavé-Uni
- Muret
- Déneigement
- Conception & réalisation d'aménagement paysager

Jean-Yves Tremblay
arpenteur-géomètre

735, ave Sainte-Anne,
Saint-Hyacinthe,
Québec J2S 5G6
Télécopieur : 450-771-4037
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca

450-771-4224

Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.
NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE

140, Carré du Boisé, St-Liboire
(Québec) J0H 1R0

Téléphone: (450) 793-2936
Télécopieur: (450) 793-2080

GÉRARD DION & FILS inc.
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN

FERME-COMMERCE
INDUSTRIE-RÉSIDENCE
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ
Pierre et Serge Dion
154, St-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481
1 800.808.4481
Fax: 450.793.4485

R.G.N.M.
Services S.E.N.C
Ébénisterie,
Reproduction & Restauration
de meubles antiques
450.793.4012
1615, rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Excavation Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03
217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0
et Fils Inc.
TERRASSEMENT • TRANSPORT • DÉMOLITION
Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon livrée
INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V
Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535

RÉPARATION
PERSONNALISATION
MODIFICATION
PERFORMANCE
SERVICE DE REMORQUAGE
MC MOREL CUSTOM CYCLE
450-793-2072
HARLEY-DAVIDSON SEULEMENT
PASCAL MOREL 450-223-0598

Salon Ginette Robert
Coiffure pour toute la famille

450 793-4664
jgrobert@hotmail.com

75, rue Gabriel
Saint-Liboire, QC
J0H 1R0

CHOISISSEZ LA BONNE PLACE POUR ASSURER VOTRE AUTO, VOTRE HABITATION ET VOTRE ENTREPRISE

Annick Pomerleau Agente en assurance de dommages

APPELEZ-MOI DÈS MAINTENANT! 450 549-3006

954, rue des Pins
St-Valérien (Québec) J0H 2B0
annick.pomerleau@ssqauto.com
AssuranceAnnickPomerleau.com

AFFILIÉE À SSQauto
Cabinet de services financiers

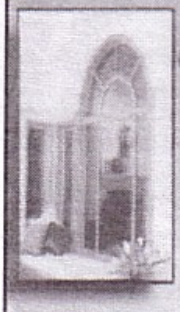

Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc

2740 Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Qc
J2R 1P8

Tél.:(450)773-3408
Fax: (450)773-9753

André Leroux
Président
RBQ2310-0340-16

www.campinglaliberte.com

PROPRIÉTAIRES
Jean-Yves et
Huguette Fontaine

CAMPING PLAGE
La Liberté

345 sites ...à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél.: 450 793-2716

Faites votre nid à Saint-Liboire

MAISONS NEUVES LE RAMEZAY

À partir de
217 400 $

Choix multiples de modèles
Crédit de taxes de 3 ans

CONSTRUCTIONS RICHARD DESLANDES INC.

viacapitale AFFAIRES

Informations :
Maryse Morin
450 250 0555 | ViaCapitaleAffaires.com

Maryse Morin
Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com
450 250 0555
viacapitaleaffaires.com
1906,rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556
viacapitale AFFAIRES
>> On connaît le marché

Pharmacie
Nicolas Borri
Pharmacien propriétaire
Nicolas Borri
54 St-Patrice
St-Liboire (QC)
J0H 1R0
T (450) 793-4466
F (450) 793-4861
Lun. Mar. Vend.
9h30 à 18h00
Mer. Jeu.
9h30 à 20h00
Sam.
9h30 à 17h00
Dim.
Fermé
Livraison gratuite
membre affilié à
Proxim

DÉPANNEUR 4 ÉTOILES
Carole Caouette, prop.
Tél./Fax: (450) 793-4499
1830, Rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Lundi au Samedi: 7h à 23h
Dimanche: 7h30 à 22h
★ Peinture Pépin
★ Centre de validation
★ Service nettoyeur
★ Vidéo, Services de fax et photocopie

ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC
agir
pour Saint-Hyacinthe
Émilien Pelletier
Député de Saint-Hyacinthe
800, avenue Sainte-Anne, bureau 400
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
emilienpelletier.org 450 773-0550
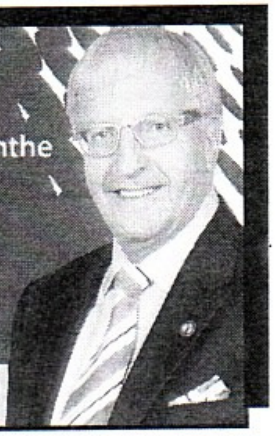

Massothérapie et Esthétique Joselyne Laplante
Certificat cadeau disponible
reçu d'assurance
• Massage suédois
• Massage aux pierres chaudes
• Enveloppement corporel
• Facial
• Épilation à la cire
• Maquillage etc.
17, rue Quintal, Saint-Liboire
Prendre rendez-vous au 450-793-4551

LES CONSTRUCTIONS RICHARD RICHARD INC.
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL
169, rue Morin, Saint-Liboire
Québec J0H 1R0
Tél.: 450 793-4983
Cell.: 450 278-0111
Fax: 450 793-4983
Courriel: richard@c-r-d.ca
www.constructionsrdestlandes.ca

Ébénisterie Germain inc.
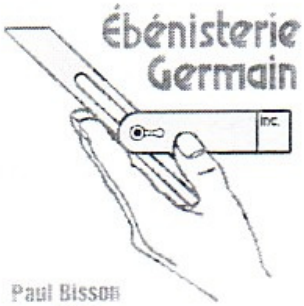
Paul Bisson
Propriétaire
Spécialité :
-Armoires de cuisine et salle de bain
-Meuble sur mesure
-Meubles résidentiels et commerciaux
190, route Quintal
St-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél.: (450) 793-2247
Cell. : (450) 502-4603
Fax.: (450) 793-2999

Vos courtiers RE/MAX de confiance
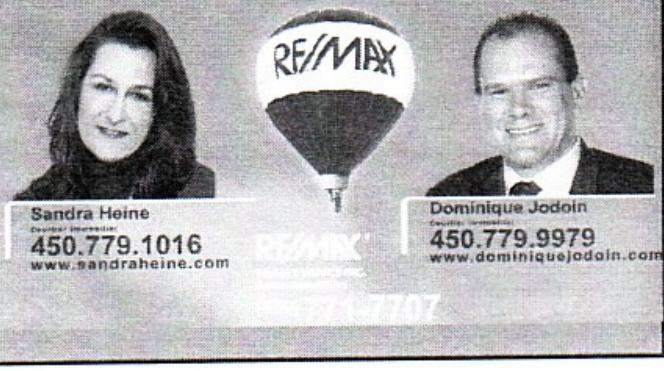
Sandra Heine
450.779.1016
www.sandraheine.com
Dominique Jodoin
450.779.9979
www.dominiquejodoin.com

EPR

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Luc Bergeron, CPA auditeur, CGA
Associé

EPR inc.
450, av. St-Joseph, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8K5
www.eprquebec.com

Tél. : 450 774-7165 #232
Télécopieur : 450 774-1589
luc.bergeron@eprquebec.com

Un membre indépendant de Groupe EPR Canada inc.

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMÉDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES

Photocopie
Imprimerie

www.megareseau.com

MÉGA Copie

T 450.773.5877
1 800 337.5877
F 450.773.5977

info@megareseau.com

Monique Charpentier

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

Anne-Marie Scott, pâtissière
Patrick Bernier, cuisinier

450-793-4430
126, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
COMPLEXE H TELIER

RESTO PUB Le Lib

Ginette St-Onge, Mel.
Normand St-Onge, Mel.
Mathieu St-Onge, Est.

A&R ÉLECTRIQUES
Les entreprises électriques A&R Ltée

T. 450 253-8690 514 456-8690
F. 450 253-0017

COMPLEXE H TELIER

www.arelectrique.ca

ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0

---

aux p'tits soins
Coopérative de solidarité

www.coopauxptitssoins.com

450 771-0605

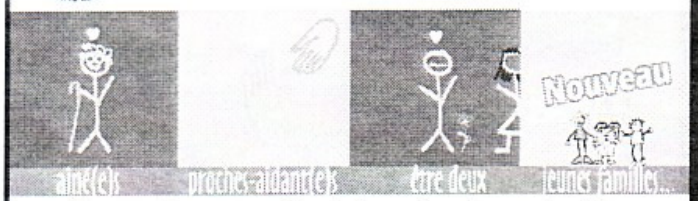

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD
(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)

Patrice Dion
Représentant

Ferme: (450) 793-2774
Rés.: (450) 793-4310
(450) 793-2780

FERME CERPAJO INC.

156, RANG CHARLOTTE
ST-LIBOIRE (QUÉBEC)
J0H 1R0

TRAVAUX À FORFAIT DE TOUT GENRE

SEMENCE
FENAISON
BATTAGE
LABOUR
NIVELLEMENT
DÉNEIGEMENT
DIVERS

PM

LES CONSTRUCTIONS P.M. MORIN INC.

1459, RANG ST-GEORGES
SAINT-SIMON (QUÉBEC) J0H 1Y0

PASCAL MORIN PROP. : 450 798-2300
FRANCIS MORIN PROP. : 450 798-2208

TÉLÉCOPIEUR : 450 798-2302
SITE INTERNET : WWW.PMMORIN.COM
LICENCE RBQ : 8002-9994-09

Desjardins
Caisse du Plateau maskoutain

Conjuguer avoirs et êtres

Siège social :

151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
Tél. : 450-793-4491
Fax : 450-793-4905

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi :	**de 9 h 30 à 15 h 00**
jeudi :	**de 9 h 30 à 20 h 00**
vendredi :	**de 9 h 30 à 16 h 00**

Centre de services :

1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
Tél. : 450-773-1359
Fax : 450-773-5489

Heures d'ouverture

lundi, mardi, mercredi :	**de 10 h 00 à 15 h 00**
jeudi :	**de 10 h 00 à 20 h 00**
vendredi :	**de 10 h 00 à 16 h 00**

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com